

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUESTIONS
remises à la présidence du Sénat



RÉPONSES
des ministres aux questions écrites

Sommaire

1. Questions orales	3092
2. Questions écrites	3099
<i>Index alphabétique des sénateurs ayant posé une ou plusieurs questions</i>	3094
<i>Index analytique des questions posées</i>	3097
Ministres ayant été interrogés :	
Agriculture et souveraineté alimentaire	3099
Collectivités territoriales et ruralité	3099
Éducation nationale et jeunesse	3100
Entreprises, tourisme et consommation	3100
Mer et biodiversité	3101
Santé et prévention	3101
Sports, jeux Olympiques et Paralympiques	3104
Transformation et fonction publiques	3105
Transition écologique et cohésion des territoires	3105
Travail, santé et solidarités	3106
3. Réponses des ministres aux questions écrites	
Ce cahier ne comporte pas de réponses.	
4. Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai de deux mois	3108

1. Questions orales

REMISES À LA PRÉSIDENTENCE DU SÉNAT

(APPLICATION DES ARTICLES 76 À 77 DU RÈGLEMENT)

Retards dans la mise en oeuvre du plan greffe 2022-2026

1. – 1^{er} août 2024. – Mme Jocelyne Guidez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention des retards constatés dans la mise en oeuvre du plan greffe 2022-2026. Plus de 20 000 personnes atteintes d'insuffisance rénale vivent au quotidien l'angoisse d'une attente de greffe. Sur le millier de patients décédés sur liste d'attente au cours de l'année 2022, environ 70 % attendaient un rein. Selon l'association Renaloo, le taux d'opposition des familles au don d'organes a atteint un « record » historique en 2023, à 36 %. Ainsi, comble de l'absurde, des donneurs vivants prêts à donner, des receveurs prêts à recevoir, se heurtent à des refus ou à des retards importants de leurs greffes, et se voient imposer des mois de dialyse qui auraient dû être évités, associés à des pertes de chances majeures et à des surcoûts considérables pour l'Assurance maladie. Malgré la volonté du Gouvernement de faire diminuer ces chiffres grâce au plan greffe 2022-2026, la réalité est en contradiction avec les objectifs affichés notamment pour rattraper le retard de la France. Nos inquiétudes sont nombreuses : absence d'un certain nombre d'acteurs clés dans les comités de suivi de ce plan ministériel, manque de perspectives, défaut d'implication et de pilotage politique. À cela s'ajoutent la crise de l'hôpital, les difficultés d'accès aux blocs opératoires et son impact sur l'accueil des futurs donneurs et de leurs proches. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour améliorer et accélérer la mise en oeuvre du plan greffe 2022-2026 avec un pilotage efficace au niveau national et régional.

Difficultés relatives à l'octroi d'une demi-part fiscale en faveur des veuves d'anciens combattants

2. – 1^{er} août 2024. – Mme Jocelyne Guidez attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire sur les difficultés relatives à l'octroi d'une demi-part fiscale en faveur des veuves d'anciens combattants. Le bénéfice d'une demi-part fiscale aux personnes ayant combattu pour la France et à leurs conjoints survivants témoigne de la reconnaissance et du soutien que la Nation accorde aux combattants et à leurs familles. Initialement cette demi-part était octroyée aux veuves de plus de 74 ans dont l'époux, ancien combattant, était décédé après 65 ans. À l'initiative du Sénat, la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a supprimé toute condition d'âge de décès de l'époux pour l'octroi d'une demi-part fiscale en faveur du conjoint survivant. Or, il apparaît que de nombreuses veuves rencontrent des difficultés à obtenir le bénéfice de cet avantage légal. L'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) signale que des directions départementales des finances publiques n'appliquent pas les nouvelles conditions prévues par la loi depuis 2023 et refusent ainsi cette demi-part fiscale de manière injustifiée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, le temps faisant son oeuvre, ces veuves sont de plus en plus âgées et connaissent un isolement social croissant. Il est donc plus difficile pour elles d'accomplir des démarches, souvent numériques, pour obtenir gain de cause ou déposer un recours contentieux. Elle lui demande pourquoi l'administration fiscale n'applique pas la loi sur ce point. Elle souhaiterait aussi savoir ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer l'accès aux droits des veuves d'anciens combattants.

Compensation de l'État en faveur des collectivités locales pour les dépenses induites par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire

3. – 1^{er} août 2024. – M. Franck Menonville attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le niveau de compensation de l'État en faveur des collectivités locales pour les dépenses induites par l'abaissement de l'instruction obligatoire portée de 6 à 3 ans. La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a engendré des dépenses supplémentaires pour les communes et les intercommunalités qui doivent ainsi financer les écoles maternelles privées sous contrat. Selon cette même loi, l'État attribue une compensation correspondant à l'augmentation des dépenses obligatoires que la collectivité compétente prend en charge. Or, il souligne que plusieurs maires l'ont alerté concernant l'écart significatif constaté entre la compensation calculée par l'État et les dépenses réelles engagées par leurs collectivités. En l'espèce, la communauté d'agglomération du Grand Verdun estime ainsi à près de 290 000 euros le reste à charge, depuis l'année scolaire 2019-2020, entre le coût

pour la collectivité et la subvention allouée par l'État. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et ses intentions pour soutenir les collectivités territoriales confrontées à cette sous-compensation qui grève leur budget.

Retrait du marché du flufenacet en septembre 2025

4. – 1^{er} août 2024. – M. Franck Menonville attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le retrait du marché du flufenacet, dès septembre 2025, sans gage de solution alternative adéquate. Le flufenacet est une substance utilisée dans le désherbage des céréales d'hiver depuis 2010 à la suite de l'interdiction de l'isoproturon. Cette substance s'avère nécessaire pour désherber plus de 95 % des surfaces d'orge et de blé, en particulier dans le quart nord-est de notre pays. Le principe pragmatique prôné par le Gouvernement « pas d'interdiction sans solution » se trouve aujourd'hui heurté à une réalité : d'une part, celle de l'incapacité scientifique d'homologuer une substance de substitution et d'autre part, celle de l'inefficacité des alternatives agronomiques. Ce retrait sur le marché du flufenacet, sans solution conduirait à une diminution significative de la production céréalière, estimée de 20 à 25 %. Une baisse fortement préjudiciable à l'heure où la souveraineté alimentaire de notre pays est une préoccupation qui pourrait être reconnue d'intérêt national. Ainsi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement, d'une part, concernant le calendrier déterminé par l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et, d'autre part, quelles mesures ce dernier envisage-t-il de mettre en oeuvre afin de soutenir l'agriculture céréalière devant l'échéance de ce retrait programmé.

Accès à certains métiers pour les personnes atteintes de diabète

5. – 1^{er} août 2024. – M. Pierre-Jean Verzelen attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur l'accès des personnes atteintes de diabète à certains métiers. En 2021, plus de 4 millions de personnes étaient atteintes du diabète. Une augmentation des cas de diabète est constatée, de sorte que sa prise en charge représente un réel enjeu socio-économique et de santé publique. Parmi ces personnes, beaucoup se sont vu refuser l'accès à certaines professions : militaires, policiers, hôtesses de l'air, contrôleurs de la SNCF etc., cette réglementation se justifiant à l'époque par des mesures de précaution pour certains corps de métiers. Cependant, ces restrictions apparaissent aujourd'hui obsolètes au regard de l'évolution, de l'innovation et des progrès de la médecine. En effet, aujourd'hui, il est possible de surveiller sa glycémie grâce aux lecteurs de glycémie qui permettent ainsi de prévenir un déséquilibre. Ces dispositifs apportent un meilleur contrôle et une auto-surveillance de façon précise. Les risques sont alors beaucoup mieux maîtrisés. Tels ont été les constats qui ont abouti à la proposition de loi visant l'ouverture du marché du travail aux personnes atteintes de diabète déposée à l'Assemblée nationale le 21 novembre 2018. La loi n° 2021-1575 du 6 décembre 2021 relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé prévoit la mise en place d'un comité interministériel d'évaluation pour trois ans des textes obsolètes réglementant l'accès au marché du travail du fait de problème médicaux. Le comité devait également rendre un rapport au Gouvernement et au Parlement tous les ans. Les décrets pris pour former la composition du comité n'ont été pris qu'en 2022. À ce jour, aucun rapport n'a été publié. Les associations ont fait part de leur déception : nombreuses sont les personnes qui attendent des informations précises afin de préparer sereinement leur avenir professionnel. Plusieurs familles l'ont ainsi sollicité pour connaître les suites données à ce comité. Cette exclusion systématique n'apparaît plus justifiée aujourd'hui au regard des évolutions scientifiques et techniques relatives au diabète. Aussi, il demande au Gouvernement davantage de transparence sur les rapports établis par le comité ainsi que sur la publication du rapport à destination des parlementaires.

2. Questions écrites

INDEX ALPHABÉTIQUE DES SÉNATEURS AYANT POSÉ UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS

Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé, la rubrique de classement analytique (en caractère gras) et le titre

A

Aeschlimann (Marie-Do) :

- 27 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Inclure le dépistage des cancers gynécologiques dans les rendez-vous de prévention* (p. 3101).

Antoine (Jocelyne) :

- 29 Éducation nationale et jeunesse. **Éducation.** *Compensation des subventions des collectivités aux écoles privées sous contrat* (p. 3100).
- 32 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3102).

B

Boyer (Valérie) :

- 36 Travail, santé et solidarités. **Questions sociales et santé.** *Alerte sur la consommation croissante de gaz hilarant* (p. 3106).

C

Chasseing (Daniel) :

- 31 Travail, santé et solidarités. **Questions sociales et santé.** *Prévention des cancers gynécologiques* (p. 3106).

Chevalier (Cédric) :

- 41 Travail, santé et solidarités. **Questions sociales et santé.** *Dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3106).
- 43 Entreprises, tourisme et consommation. **Économie et finances, fiscalité.** *Qualification juridique des « écocup »* (p. 3100).

E

Espagnac (Frédérique) :

- 34 Collectivités territoriales et ruralité. **Collectivités territoriales.** *Vol de câbles dans les candélabres de l'éclairage public et impact sur les communes* (p. 3099).
- 44 Mer et biodiversité. **Environnement.** *Renouée du Japon* (p. 3101).
- 45 Agriculture et souveraineté alimentaire. **Agriculture et pêche.** *Lutte contre la tuberculose bovine* (p. 3099).

- 46 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Soins délivrés dans les hôpitaux psychiatriques dans les Pyrénées-Atlantiques* (p. 3104).

F

Féret (Corinne) :

- 48 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3104).

G

Gold (Éric) :

- 35 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Améliorer la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3103).

Guidez (Jocelyne) :

- 33 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3103).

J

Josende (Lauriane) :

- 28 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Publication du décret sur l'accès direct et la primo-prescription pour les infirmiers en pratique avancée* (p. 3102).
- 30 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Publication du décret relatif à l'intervention des infirmiers dans les soins relevant des plaies et cicatrisations* (p. 3102).

Joseph (Else) :

- 47 Transition écologique et cohésion des territoires. **Environnement.** *Balisage circonstancié des éoliennes* (p. 3105).

L

Longeot (Jean-François) :

- 26 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3101).
- 37 Sports, jeux Olympiques et Paralympiques. **Sports.** *Diminution des crédits alloués aux équipements sportifs des collectivités* (p. 3104).
- 38 Transition écologique et cohésion des territoires. **Environnement.** *Recyclage de l'eau dans le cadre de la préservation de l'environnement* (p. 3105).
- 39 Collectivités territoriales et ruralité. **Collectivités territoriales.** *Dispositif des exonérations d'impôts locaux accordées aux entreprises installées sur des communes en zone de revitalisation rurale* (p. 3100).
- 40 Transformation et fonction publiques. **Collectivités territoriales.** *Revalorisation du métier de secrétaire de mairie* (p. 3105).

M

Milon (Alain) :

- 42 Santé et prévention. **Questions sociales et santé.** *Mesures en faveur de la prévention des cancers gynécologiques* (p. 3103).

INDEX ANALYTIQUE DES QUESTIONS POSÉES

Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé et le titre

A

Agriculture et pêche

Espagnac (Frédérique) :

- 45 Agriculture et souveraineté alimentaire. *Lutte contre la tuberculose bovine* (p. 3099).

C

Collectivités territoriales

Espagnac (Frédérique) :

- 34 Collectivités territoriales et ruralité. *Vol de câbles dans les candélabres de l'éclairage public et impact sur les communes* (p. 3099).

Longeot (Jean-François) :

- 39 Collectivités territoriales et ruralité. *Dispositif des exonérations d'impôts locaux accordées aux entreprises installées sur des communes en zone de revitalisation rurale* (p. 3100).
- 40 Transformation et fonction publiques. *Revalorisation du métier de secrétaire de mairie* (p. 3105).

3097

E

Économie et finances, fiscalité

Chevalier (Cédric) :

- 43 Entreprises, tourisme et consommation. *Qualification juridique des « écocup »* (p. 3100).

Éducation

Antoine (Jocelyne) :

- 29 Éducation nationale et jeunesse. *Compensation des subventions des collectivités aux écoles privées sous contrat* (p. 3100).

Environnement

Espagnac (Frédérique) :

- 44 Mer et biodiversité. *Renouée du Japon* (p. 3101).

Joseph (Else) :

- 47 Transition écologique et cohésion des territoires. *Balisage circonstancié des éoliennes* (p. 3105).

Longeot (Jean-François) :

- 38 Transition écologique et cohésion des territoires. *Recyclage de l'eau dans le cadre de la préservation de l'environnement* (p. 3105).

Q

Questions sociales et santé

Aeschlimann (Marie-Do) :

- 27 Santé et prévention. *Inclure le dépistage des cancers gynécologiques dans les rendez-vous de prévention* (p. 3101).

Antoine (Jocelyne) :

- 32 Santé et prévention. *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3102).

Boyer (Valérie) :

- 36 Travail, santé et solidarités. *Alerte sur la consommation croissante de gaz hilarant* (p. 3106).

Chasseing (Daniel) :

- 31 Travail, santé et solidarités. *Prévention des cancers gynécologiques* (p. 3106).

Chevalier (Cédric) :

- 41 Travail, santé et solidarités. *Dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3106).

Espagnac (Frédérique) :

- 46 Santé et prévention. *Soins délivrés dans les hôpitaux psychiatriques dans les Pyrénées-Atlantiques* (p. 3104).

Féret (Corinne) :

- 48 Santé et prévention. *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3104).

Gold (Éric) :

- 35 Santé et prévention. *Améliorer la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3103).

Guidez (Jocelyne) :

- 33 Santé et prévention. *Prévention et dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3103).

Josende (Lauriane) :

- 28 Santé et prévention. *Publication du décret sur l'accès direct et la primo-prescription pour les infirmiers en pratique avancée* (p. 3102).
- 30 Santé et prévention. *Publication du décret relatif à l'intervention des infirmiers dans les soins relevant des plaies et cicatrisations* (p. 3102).

Longeot (Jean-François) :

- 26 Santé et prévention. *Dépistage des cancers gynécologiques* (p. 3101).

Milon (Alain) :

- 42 Santé et prévention. *Mesures en faveur de la prévention des cancers gynécologiques* (p. 3103).

S

Sports

Longeot (Jean-François) :

- 37 Sports, jeux Olympiques et Paralympiques. *Diminution des crédits alloués aux équipements sportifs des collectivités* (p. 3104).

Questions écrites

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Lutte contre la tuberculose bovine

45. – 1^{er} août 2024. – Mme Frédérique Espagnac appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation critique que vivent les éleveurs français en raison de la lutte contre la tuberculose bovine. Depuis près de vingt ans, la campagne annuelle de prophylaxie tuberculose entraîne, chaque année, l'abattage total des troupeaux pour une centaine d'éleveurs en raison de cas positifs détectés dans leur cheptel. Cette situation plonge ces éleveurs dans une profonde détresse psychologique et financière, annihilant des années de travail et mettant en péril leur avenir dans l'élevage. Un exemple poignant est celui d'une ferme située à Espès-Undurein. Le 11 janvier 2024, une vache de cet élevage a été déclarée positive à la tuberculose, entraînant par la suite l'abattage de la totalité du cheptel bovin de race gasconne des Pyrénées, soit près de 125 animaux. Cette décision, bien que conforme aux protocoles sanitaires actuels, soulève des questions quant à l'efficacité et la pertinence des mesures prises. En effet, moins de 5 % des animaux abattus sont infectés, ce qui signifie que 95 % des animaux abattus sont sains. Si le nombre de foyers semble diminuer, cette baisse doit être mise en perspective avec la réduction du nombre d'élevages. Par ailleurs, la contamination s'étend à des territoires jusqu'ici préservés, et le protocole sanitaire n'a que peu évolué depuis vingt ans. Les éleveurs demandent une nécessaire évolution de ce protocole. Ainsi, elle souhaite savoir s'il est favorable à l'amélioration du protocole de lutte contre la tuberculose bovine afin de préserver au maximum les élevages de plein air et transhumants qui jouent un rôle essentiel dans la vie et l'entretien de nos territoires.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET RURALITÉ

3099

Vol de câbles dans les candélabres de l'éclairage public et impact sur les communes

34. – 1^{er} août 2024. – Mme Frédérique Espagnac appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur le vol de câbles dans les candélabres de l'éclairage public et leur impact sur les communes. Depuis quelques années, le cuivre est devenu une source de revenus très prisée, notamment à travers les réseaux sociaux où il est présenté comme une opportunité financière facile. Cette situation a engendré une augmentation significative des vols de cuivre. En 2020, le prix d'une tonne de cuivre était de 5 700 euros, et il a atteint 8 200 euros en 2024. Cette hausse de la valeur a intensifié les activités criminelles liées à ce métal précieux, contraignant les forces de l'ordre à déployer des moyens importants pour lutter contre ce phénomène. Par exemple, en janvier 2024, 200 gendarmes ont démantelé un réseau de trafiquants de cuivre dans le Lot. Les statistiques restent cependant alarmantes : entre janvier 2022 et mars 2023, 7 500 affaires de vols de cuivre ont été recensées, démontrant une recrudescence sans précédent. Les voleurs ciblent principalement les câbles des réseaux téléphoniques pour les revendre à l'étranger. Toutefois, les câbles des candélabres de nos communes sont également fortement touchés. Ces actes de vandalisme ont des conséquences financières lourdes pour les collectivités locales. En effet, les câbles sont souvent volés dans les candélabres, dont les boîtiers sont refermés après le vol, rendant ces méfaits invisibles dans un premier temps. Les coûts engendrés par ces vols comprennent le recâblage, le remplacement des lanternes ou des mâts, les travaux de terrassement souterrain pour le raccordement de chaque mât, voire le remplacement des fourreaux. Malheureusement, les collectivités locales ne sont pas assurées contre ces vols, ce qui rend leur prise en charge très lourde d'un point de vue financier. Des exemples concrets tirés de la presse illustrent bien l'ampleur du problème et l'impact financier sur nos communes. Pour exemple, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, plusieurs communes de l'agglomération de Pau ont été victimes de ce vandalisme causant plusieurs centaines de milliers d'euros de réparation. Face à ce phénomène croissant, il est urgent de faire la lumière sur ces délits qui affectent les infrastructures communales et compromettent la sécurité des rues la nuit. Elle souhaiterait donc savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour soutenir financièrement les communes victimes de ces vols et renforcer la surveillance de ces infrastructures.

Dispositif des exonérations d'impôts locaux accordées aux entreprises installées sur des communes en zone de revitalisation rurale

39. – 1^{er} août 2024. – M. Jean-François Longeot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sur le dispositif des exonérations d'impôts locaux accordées aux entreprises installées sur des communes maintenues dans le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) via l'arrêté du 19 juin 2024. Ces communes n'étant pas zonées au nouveau dispositif FRR pour lequel les collectivités sont invitées à délibérer dans les 90 jours suivants l'arrêté ministériel, il semble que l'article 73 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 n'ait pas prévu la prolongation du dispositif d'exonération associé au zonage ZRR que jusqu'au 30 juin 2024. Le dispositif ne s'applique donc plus depuis le 1^{er} juillet 2024 à ces collectivités pénalisant lourdement l'installation de professionnels de santé en milieu rural. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser si l'État compte rectifier le dispositif afin de permettre aux entreprises qui s'installent sur ces territoires de bénéficier de toutes les exonérations possibles comme c'est le cas pour les entreprises implantées en FRR.

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Compensation des subventions des collectivités aux écoles privées sous contrat

29. – 1^{er} août 2024. – Mme Jocelyne Antoine attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la compensation par l'État de la participation des collectivités aux frais de fonctionnement des écoles privées. L'article 11 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ayant abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, toute commune de résidence est désormais tenue de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur son territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et préélémentaires privées sous contrat d'association avec l'État. En application de l'article 72-2 de la Constitution, cette mesure constitue une extension de compétences pour les communes qui doit donner lieu à un accompagnement financier de la part de l'État. Aussi, l'article 17 de ladite loi prévoit à cette fin une attribution pérenne de ressources aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui auraient enregistré une augmentation de leurs dépenses obligatoires du fait de l'extension de l'instruction obligatoire à trois ans. Pourtant, certaines collectivités ont été plus que surprises de voir que la compensation de l'État n'était pas à la hauteur des promesses faites par le Gouvernement. À titre d'exemple, la communauté d'agglomération du Grand Verdun dans la Meuse, dont la dépense totale s'élève à 484 248,65 euros depuis 2019, a reçu une compensation totale de seulement 194 375,30 euros, soit un reste à charge de plus de 289 000 euros. Par ailleurs, le rectorat de l'académie Nancy-Metz n'a pas encore pu confirmer le maintien de la compensation par l'État de la participation de la communauté d'agglomération au titre de l'année scolaire 2022-2023. Le décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 et l'arrêté du 30 décembre 2019 pris en application de l'article 2 de ce même décret ne précisant que de manière très succincte les modalités d'attribution de ces ressources sans détailler les calculs de cette compensation, elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les modalités exactes de calcul de celle-ci ainsi que les raisons de la non-compensation des sommes restantes à charge des collectivités.

ENTREPRISES, TOURISME ET CONSOMMATION

Qualification juridique des « écocups »

43. – 1^{er} août 2024. – M. Cédric Chevalier souhaite appeler l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation sur la qualification juridique des « écocups » dans la réglementation des débits de boissons à emporter. Les établissements avec une licence pour consommer sur place peuvent vendre des boissons à consommer sur place ou à emporter. Les établissements avec une licence restaurant peuvent vendre des boissons à consommer sur place uniquement avec un repas, mais aussi à emporter sans repas. La vente à emporter doit normalement se faire dans des contenants fermés. Cependant, des problèmes surgissent lorsque des boissons sont servies à la limite de l'établissement ou de la terrasse dans des écocups, des gobelets réutilisables écologiques. Ces écocups ne sont pas pratiques pour le transport sur de longues distances mais sont utiles pour une consommation à proximité, comme dans la rue ou sur une place publique. Si cette vente est considérée comme destinée à la

consommation sur place, un établissement avec une licence restaurant ne pourrait vendre la boisson qu'avec un repas. En revanche, si elle est assimilée à une vente à emporter, l'établissement pourrait vendre la boisson sans ces restrictions. En se basant sur l'article L. 3331-4 du Code de la santé publique qui stipule que la distribution de boissons par des appareils automatiques pour consommation immédiate est considérée comme une vente à consommer sur place, il lui demande si cette interprétation s'applique également aux écocups.

MER ET BIODIVERSITÉ

Renouée du Japon

44. – 1^{er} août 2024. – Mme Frédérique Espagnac attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité sur la renouée du Japon (*reynoutria japonica*), une plante invasive. Considérée jadis comme une plante décorative, elle a été largement introduite dans de nombreux jardins et vendue par des jardinerie dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Cependant, elle s'est révélée très invasive et il est extrêmement difficile de l'éradiquer. Ainsi, son développement rapide se fait au détriment de la flore locale ainsi que de la diversité de la faune. Elle représente donc une menace pour la biodiversité. Par conséquent, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures d'intérêt public pour endiguer l'invasion cette plante et ainsi préserver l'environnement local.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Dépistage des cancers gynécologiques

26. – 1^{er} août 2024. – M. Jean-François Longeot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur les cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer estime à 187 526, le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023 ce sont 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore le lancement de la « fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025 ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques, et sachant que dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, il lui demande s'il a comme intention d'inclure dans ces rendez-vous de prévention une sensibilisation à ces pathologies et un dépistage de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

Inclure le dépistage des cancers gynécologiques dans les rendez-vous de prévention

27. – 1^{er} août 2024. – Mme Marie-Do Aeschlimann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur les moyens consacrés à la lutte contre les cancers gynécologiques. En 2023, l'institut national du cancer (INCa) a estimé à 187 526 le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez les femmes en France métropolitaine. Malgré ces chiffres, les cancers gynécologiques sont souvent négligés dans les stratégies de prévention et de dépistage. Parmi les cancers gynécologiques, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent en 2023. Le cancer de l'ovaire, quant à lui, est rarement dépisté et peu connu des médecins généralistes, ce qui conduit à un diagnostic tardif pour la majorité des patientes. En 2023, on compte 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire avec un taux de mortalité de 65 %, selon l'INCa. Ces cancers touchent principalement les femmes après la ménopause. Bien que des initiatives de sensibilisation existent, elles demeurent insuffisamment connues. Des exemples incluent le mois de sensibilisation « septembre turquoise » et l'opération « la fresque des géantes » qui se déploie dans une centaine d'établissements hospitaliers pour mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser le public aux réalités de ces maladies et lever

les tabous qui les entourent. Dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers qui vise à réaliser un million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025, incluant les cancers gynécologiques, et à la suite de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 qui prévoit des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie (notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans), elle l'interroge sur la possibilité d'inclure dans ces rendez-vous de prévention un dépistage ou une sensibilisation spécifique aux cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

Publication du décret sur l'accès direct et la primo-prescription pour les infirmiers en pratique avancée

28. – 1^{er} août 2024. – Mme Lauriane Josende attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la nécessité urgente de publier le décret relatif à l'accès direct et à la primo-prescription pour les infirmiers en pratique avancée (IPA), mesures inscrites dans la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé. Dans un contexte de pénurie de professionnels et de difficultés croissantes d'accès aux soins, ces textes réglementaires doivent impérativement être publiés dans les plus brefs délais, ainsi que les arrêtés subséquents. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser le calendrier de publication de ces décrets d'application et de détailler les mesures qu'ils contiendront, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès direct aux soins par les IPA, la liste des médicaments et dispositifs médicaux autorisés pour la primo-prescription. Ceci est une priorité pour soutenir la profession d'infirmiers et garantir l'accès au soin de nos concitoyens.

Publication du décret relatif à l'intervention des infirmiers dans les soins relevant des plaies et cicatrifications

30. – 1^{er} août 2024. – Mme Lauriane Josende attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur l'absence de publication du décret relatif à l'intervention des infirmiers dans les soins relevant des plaies et cicatrifications. L'article 2 de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé dispose que : « L'infirmière ou l'infirmier est autorisé à prendre en charge la prévention et le traitement de plaies ainsi qu'à prescrire des examens complémentaires et des produits de santé. Les conditions de cette prise en charge sont définies par décret en Conseil d'État et la liste des prescriptions des examens complémentaires et des produits de santé autorisés est définie par un arrêté, pris après avis de la Haute Autorité de santé. » Ainsi, elle demande la publication urgente des décrets et arrêtés prévus par la loi du 19 mai 2023, adoptée, elle le rappelle, par le Parlement, il y a plus d'un an.

Prévention et dépistage des cancers gynécologiques

32. – 1^{er} août 2024. – Mme Jocelyne Antoine attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer estime à 187 526, le nombre de nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes est diagnostiquée à un stade avancé de leur cancer. En 2023, ce sont 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant, des opérations de sensibilisation ont été mises en place. Néanmoins, elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore le lancement de la « fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025, ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques, et sachant que, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, elle l'interroge sur la possibilité d'inclure, dans ces rendez-vous de prévention, un dépistage et/ou une sensibilisation de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

Prévention et dépistage des cancers gynécologiques

33. – 1^{er} août 2024. – Mme Jocelyne Guidez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer estime à 187 526, le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023, ce sont 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore le lancement de la « fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025, ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques, et sachant que dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés, notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, elle lui demande d'analyser la possibilité d'inclure dans ces rendez-vous de prévention, un dépistage ou une sensibilisation de ces cancers gynécologiques par les professionnels de santé.

Améliorer la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques

35. – 1^{er} août 2024. – M. Éric Gold attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la stratégie de lutte contre les cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer estime à 187 526 le nombre de nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre a représenté le plus fréquent de ces cancers. Celui de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade déjà avancé de la maladie. En 2023, ce sont (5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 68 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant, des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de septembre turquoise qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques, ou encore la « fresque des géantes », une opération d'envergure menée dans une centaine d'établissements hospitaliers pour mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre l'ensemble des cancers vise à réaliser un million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025 ; sachant que dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges ont été créés, notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, il lui demande si une sensibilisation aux cancers gynécologiques voire un rendez-vous de prévention et de dépistage pourraient y être intégrés.

Mesures en faveur de la prévention des cancers gynécologiques

42. – 1^{er} août 2024. – M. Alain Milon attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la nécessité d'associer les professionnels de santé dans la sensibilisation aux cancers gynécologiques. En effet, alors que l'institut national du cancer estime à 187 526, le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023, c'est 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore « la fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. La stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et

2025 ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques. En outre, dans le cadre de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans. Afin d'accroître l'efficacité de ces rendez-vous de prévention et d'informer davantage, il lui demande s'il serait possible d'inclure un dépistage et une sensibilisation de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

Soins délivrés dans les hôpitaux psychiatriques dans les Pyrénées-Atlantiques

46. – 1^{er} août 2024. – Mme Frédérique Espagnac interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la situation préoccupante dans le département des Pyrénées-Atlantiques concernant les mesures de soins sous contrainte prises à la demande des directeurs d'établissements. En effet, la commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH), une association spécialisée dans la protection des droits de l'homme dans le domaine de la santé mentale, l'a saisie à plusieurs reprises sur les statistiques des mesures de soins sous contrainte prises durant l'année 2022, montrant que les exigences législatives relatives à ces mesures n'étaient pas respectées. Selon la loi, il existe plusieurs dispositions légales pour procéder à l'internement d'une personne. Les mesures d'urgence (procédure nécessitant un seul certificat médical au lieu de deux dans le cadre d'une admission à la demande d'un tiers) ou de péril imminent (mesure permettant à un seul psychiatre d'interner de force n'importe quel citoyen sans l'accord de la famille ou des proches) en font partie. En application des articles L. 3212-3 et 3212-1 II 2° du code de santé publique, ces procédures doivent être utilisées à titre exceptionnel car elles ne comprennent pas suffisamment de garanties pour éviter les abus. Or, dans les Pyrénées-Atlantiques, 72 % des soins sous contrainte décidés par les directeurs d'établissements sont des mesures d'urgence (54 %) ou de péril imminent (18 %). C'est ainsi qu'elle l'alerte sur l'exception qui est devenue la règle dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Ainsi, elle souhaite savoir s'il est favorable à l'augmentation des contrôles au sein de ces établissements afin de garantir la stricte application de la réglementation et de s'assurer du respect des droits fondamentaux.

Prévention et dépistage des cancers gynécologiques

48. – 1^{er} août 2024. – Mme Corinne Féret attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur les cancers gynécologiques. En effet, alors que l'institut national du cancer estime à 187 526 le nombre de nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En pratique, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023, on déplorait 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore de la « fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025, ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques, et sachant que dans le cadre de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés, notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, elle l'interroge sur la possibilité d'inclure dans ces consultations une sensibilisation ou un dépistage de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

3104

SPORTS, JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Diminution des crédits alloués aux équipements sportifs des collectivités

37. – 1^{er} août 2024. – M. Jean-François Longeot attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la diminution des crédits alloués aux équipements sportifs des collectivités. Alors que l'héritage des jeux olympiques et paralympiques en France en 2024 a été défendu par le Gouvernement depuis plusieurs années, il semble finalement remis en cause puisque 50 % des crédits dédiés aux équipements structurants (gymnases, piscines, terrains synthétiques...) ont été gelés. L'enveloppe initiale de 50 millions d'euros est tombée à 25 millions d'euros pour 2024. Alors que le plan 5000 terrains de sport « Génération 2024 » doit

permettre entre 2024 et 2026 la création de 5000 terrains équipements supplémentaires, il est à noter que, compte tenu de cette diminution des crédits, les collectivités devront assumer un reste à charge mécaniquement plus important que prévu pour leurs projets en cours. Le bloc communal fait déjà face à des contraintes budgétaires toujours plus fortes tout en étant déjà le principal financeur du sport en France. Aussi, il lui demande si l'État envisage de débloquer le gel des crédits rapidement afin de soutenir les politiques sportives territoriales.

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES

Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

40. – 1^{er} août 2024. – M. Jean-François Longeot attire l'attention de M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les décrets d'application de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Si cette loi réforme en profondeur le métier de secrétaire de mairie, il est à noter que les adjoints administratifs relevant du premier grade (échelle de rémunération C1) ne sont pas concernés par la possibilité d'une promotion interne. Seuls les fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, dès lors qu'ils auront exercé pendant au moins quatre ans les fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants pourront être inscrits sur la liste d'aptitude pour être promu. Aussi, il lui demande si l'État envisage de faire évoluer cette loi afin de ne pas écarter des milliers de secrétaires de mairie de catégorie C qui sont actuellement non concernés par ce dispositif.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Recyclage de l'eau dans le cadre de la préservation de l'environnement

38. – 1^{er} août 2024. – M. Jean-François Longeot attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le recyclage de l'eau dans le cadre de la préservation de l'environnement. La réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux de pluie, eaux grises, eaux d'exhaure) est une des solutions pour économiser et mieux partager la ressource en eau. Ces pratiques sont encore insuffisamment développées en France puisqu'à ce jour, ce sont seulement 8 millions de m³ qui sont réutilisés, l'objectif de 300 millions de m³ à été fixé à l'horizon 2027 par le plan eau du Gouvernement. Par conséquent, il lui demande si l'État envisage de modifier les textes réglementaires actuels afin de permettre la réutilisation des eaux de piscines municipales, des thermes et des complexes aquatiques afin de pouvoir nettoyer la voirie par exemple.

Balisage circonstancié des éoliennes

47. – 1^{er} août 2024. – Mme Else Joseph interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'éclairage des éoliennes. En effet, cet éclairage permet de donner un repère aux pilotes d'avions, civils ou militaires. Cependant, pour les riverains, c'est une source de pollution lumineuse. Alors que dans certaines communes de notre pays des systèmes d'éclairage intelligents ont été mis en place pour les feux, on pourrait envisager une solution identique pour les éoliennes. Cela n'est par ailleurs pas une nouveauté dans la mesure où, chez certains de nos voisins comme l'Allemagne ou la Belgique, il existe des systèmes de balisage circonstancié où les éclairages ne s'allument qu'au passage des aéronefs. En France, en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne, lequel a lui-même été modifié par l'arrêté du 6 juin 2024 (JO n° 0144 du 20 juin 2024), « des feux de moyenne intensité, dits « à faisceaux modifiés », peuvent être utilisés en lieu et place des feux de moyenne intensité de type B ». Il y a donc une voie qu'il conviendrait de renforcer pour la mise en place d'un système de balisage circonstancié, même si ce texte n'impose aucune obligation. Pourtant, l'Allemagne a prescrit depuis la fin de l'année 2022 un dispositif circonstancié pour tout balisage nocturne. Elle lui demande donc ce qu'il prévoit concernant la mise en place d'un système de balisage circonstancié, qui serait économe en énergie et avec un faible coût au niveau des nuisances générées. Elle lui demande ce qu'il en est d'une révision plus ambitieuse de l'arrêté du 23 avril 2018.

TRAVAIL, SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Prévention des cancers gynécologiques

31. – 1^{er} août 2024. – M. Daniel Chasseing attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet des cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer estime à 187 526 le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023, ce sont 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire pour 65 % de décès, selon l'institut national du cancer. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Pourtant des opérations de sensibilisation ont été mises en place, mais elles sont encore trop peu connues, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore le lancement de « la fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025 ce qui inclut les dépistages des cancers gynécologiques, et sachant que dans le cadre de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, il lui demande ainsi d'inclure, si possible dans ces rendez-vous de prévention, un dépistage ou une sensibilisation de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

Alerte sur la consommation croissante de gaz hilarant

36. – 1^{er} août 2024. – Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur un phénomène inquiétant et en pleine expansion dans notre pays, à savoir la consommation croissante d'un gaz hilarant, connu sous le nom de protoxyde d'azote. Utilisé initialement à des fins médicales et culinaires, le protoxyde d'azote est depuis plusieurs années détourné de son usage originel pour ses effets euphorisants. La facilité d'accès à ce produit, disponible en vente libre, et son faible coût, en font une drogue attractive pour les jeunes. Les conséquences de son inhalation abusive sont nombreuses et potentiellement graves : troubles neurologiques, accidents cardiovasculaires, sans oublier les risques liés à l'asphyxie et aux traumatismes physiques lors des pertes de conscience. Mardi 25 juin 2024, un pompier de 41 ans est décédé après avoir été percuté par une voiture qui roulait à vive allure. Les quatre individus impliqués pourraient avoir été sous l'emprise des effets de ballons de protoxyde d'azote. La santé publique de nos concitoyens, notamment des jeunes, est en jeu. Il est crucial de renforcer les campagnes de prévention et de sensibilisation aux dangers de ces substances. Par ailleurs, un encadrement plus strict de la vente de produits comme le protoxyde d'azote semble nécessaire pour en limiter l'accès détourné. De plus, ces produits sont interdits à la vente aux mineurs mais une promotion abondante est présente sur des réseaux sociaux notamment sur Tiktok et Snapchat. C'est pourquoi nous pourrions repenser ce type d'autorisation ministérielle qui ne valide qu'une demande déclarative pour tout complément alimentaire sans autre contrôle que celui des composants. Face à ce constat alarmant, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour endiguer ce phénomène.

Dépistage des cancers gynécologiques

41. – 1^{er} août 2024. – M. Cédric Chevalier souhaite appeler l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la détection des cancers gynécologiques. Alors que l'institut national du cancer indique que 187 526 nouveaux cas de cancer ont été diagnostiqués chez la femme en 2023 en France métropolitaine, les cancers gynécologiques sont souvent oubliés des stratégies de prévention et de dépistage. En 2023, le cancer de l'endomètre est le plus fréquent des cancers gynécologiques. Le cancer de l'ovaire est, quant à lui, peu dépisté et mal connu des médecins généralistes. Ainsi, la grande majorité des patientes sont diagnostiquées à un stade avancé de leur cancer. En 2023, 5 348 nouveaux cas de cancer de l'ovaire ont été enregistrés et 65 % des patientes en sont décédées. Ces cancers touchent généralement les femmes après la ménopause. Les opérations de sensibilisation, qui ont été mises en place, restent encore trop discrètes, à l'image de « septembre turquoise » qui est le mois de sensibilisation à la lutte contre les cancers gynécologiques ou encore le lancement de « la fresque des géantes », une opération d'envergure dans une centaine d'établissements hospitaliers qui vient mettre en lumière ces cancers invisibles, sensibiliser aux réalités de ces maladies et lever les tabous qui les entourent. Alors que la stratégie

décennale de lutte contre les cancers vise à réaliser 1 million de dépistages supplémentaires entre 2021 et 2025, et sachant que dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, des rendez-vous de prévention à différents âges clés de la vie ont été créés notamment entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans, il l'interroge la ministre sur l'opportunité d'inclure dans ces rendez-vous un dépistage de ces cancers gynécologiques par le professionnel de santé.

3. Liste de rappel des questions

auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires (3163)

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (194)

N^{os} 00374 Jean-François Husson ; 00694 Alain Duffourg ; 00831 Florence Lassarade ; 01370 Françoise Dumont ; 01388 Rémi Cardon ; 01664 Vivette Lopez ; 01665 Laurent Burgoa ; 02006 Frédérique Espagnac ; 02018 Frédérique Espagnac ; 02025 Frédérique Espagnac ; 02866 Jean-Claude Anglars ; 03050 François Bonhomme ; 03345 Philippe Bonnacarrère ; 03385 Nadia Sollogoub ; 03589 Rémi Cardon ; 04718 Sebastien Pla ; 04850 Daniel Laurent ; 04874 Sebastien Pla ; 04879 Sebastien Pla ; 04975 Jean-Claude Anglars ; 05309 Christine Herzog ; 05408 Christine Herzog ; 05415 Michel Canévet ; 05931 Patrick Chaize ; 05943 Sabine Drexler ; 06088 Véronique Guillotin ; 06177 Philippe Paul ; 06556 Sabine Drexler ; 06557 Sabine Drexler ; 06656 Christine Herzog ; 06657 Christine Herzog ; 06689 Christian Redon-Sarrazy ; 06715 Cyril Pellevat ; 06786 Bruno Rojouan ; 06787 Bruno Rojouan ; 06926 Olivier Jacquin ; 06934 Bruno Belin ; 07379 Joël Guerriau ; 07555 Marie-Pierre Monier ; 07796 Jean-Pierre Corbisez ; 07814 André Reichardt ; 07826 Alain Joyandet ; 07910 Hervé Maurey ; 07912 Hervé Maurey ; 07947 Florence Lassarade ; 07980 Guillaume Chevrollier ; 08065 Patrick Chaize ; 08085 Pascal Allizard ; 08146 Pascal Allizard ; 08236 Christine Herzog ; 08246 Jean-Baptiste Blanc ; 08253 Jean-Yves Roux ; 08297 Franck Montaugé ; 08319 Sebastien Pla ; 08372 Bruno Belin ; 08390 Bruno Belin ; 08531 Laurent Burgoa ; 08541 Kristina Pluchet ; 08592 Hervé Maurey ; 08596 Hervé Maurey ; 08662 Daniel Laurent ; 08694 Sebastien Pla ; 08716 Catherine Dumas ; 08837 Philippe Paul ; 08854 Nadège Havet ; 08856 Dominique Estrosi Sassone ; 08868 Nathalie Goulet ; 08874 Jean-Claude Anglars ; 08951 Clément Pernot ; 08993 Christine Herzog ; 09022 Catherine Dumas ; 09126 Alain Cadec ; 09173 Corinne Féret ; 09185 Christine Herzog ; 09189 Max Brisson ; 09281 Hervé Gillé ; 09331 Vanina Paoli-Gagin ; 09340 Philippe Paul ; 09372 Annie Le Houerou ; 09391 Anne-Sophie Romagny ; 09418 Christian Klinger ; 09435 Philippe Paul ; 09463 Philippe Paul ; 09468 Patrick Chaize ; 09498 Céline Brulin ; 09500 Édouard Courtial ; 09552 Cédric Chevalier ; 09573 Marie-Pierre Monier ; 09608 Jean-Claude Anglars ; 09611 Jean-Claude Anglars ; 09694 Daniel Laurent ; 09743 Nathalie Goulet ; 09769 Mélanie Vogel ; 09775 Cédric Chevalier ; 09826 Stéphane Ravier ; 09829 Arnaud Bazin ; 09843 Guislain Cambier ; 09857 Christopher Szczurek ; 09872 Guillaume Chevrollier ; 09877 Christine Herzog ; 09885 Cécile Cukierman ; 09895 Pascal Allizard ; 09897 Pascal Allizard ; 09898 Bruno Rojouan ; 09904 Philippe Folliot ; 09913 Simon Uzenat ; 09915 Michel Canévet ; 09918 Elsa Schalck ; 09969 Catherine Dumas ; 09971 Catherine Dumas ; 09995 Pascal Allizard ; 09997 Patrice Joly ; 10006 Michel Savin ; 10021 Olivier Rietmann ; 10022 Anne Ventalon ; 10038 Sebastien Pla ; 10058 Gilbert Bouchet ; 10069 Catherine Dumas ; 10076 Christine Herzog ; 10086 Nicole Duranton ; 10092 Isabelle Briquet ; 10175 Jean-Baptiste Blanc ; 10178 Vivette Lopez ; 10247 François Bonhomme ; 10252 François Bonhomme ; 10259 Mélanie Vogel ; 10271 Jean-Yves Roux ; 10279 Christian Billac ; 10432 Sebastien Pla ; 10433 Sebastien Pla ; 10481 Marie-Claude Varailles ; 10486 Stéphane Le Rudulier ; 10492 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 10496 Céline Brulin ; 10504 Florence Lassarade ; 10537 Kristina Pluchet ; 10544 François Bonhomme ; 10555 François Bonhomme ; 10592 Laurence Garnier ; 10593 Marie-Claude Lermytte ; 10604 Marie-Claude Lermytte ; 10625 Sylvie Goy-Chavent ; 10631 François Bonhomme ; 10723 Christian Redon-Sarrazy ; 10733 Kristina Pluchet ; 10758 Marie-Claude Lermytte ; 10763 Guillaume Chevrollier ; 10794 Denis Bouad ; 10827 Pauline Martin ; 10834 Michaël Weber ; 10937 Pierre-Antoine Levi ; 10951 Pierre-Alain Roiron ; 10960 Sebastien Pla ; 11000 Sebastien Pla ; 11047 Évelyne Perrot ; 11069 Michel Savin ; 11137 Jean Bacci ; 11141 Frédérique Espagnac ; 11165 Dominique De Legge ; 11214 Christine Herzog ; 11215 Daniel Laurent ; 11224 Jean-Michel Arnaud ; 11229 Françoise Gatel ; 11257 Bruno Belin ; 11312 Jean-Michel Arnaud ; 11317 Daniel Salmon ; 11322 Marie-Claude Lermytte ; 11338 Anne-Sophie Romagny ; 11358 Lucien Stanzione ; 11359 Lucien Stanzione ; 11364 Agnès Canayer ; 11428 François Bonhomme ; 11430 François Bonhomme ; 11434 Philippe Paul ; 11438 Bruno Belin ; 11440 Patrick Chaize ; 11441 Frédérique Puissat ; 11453 Jean-Yves Roux ; 11474 Pauline Martin ; 11491 Lauriane Josende ; 11518 Christopher Szczurek ; 11525 Philippe Tabarot ; 11541 Daniel

Gremillet ; 11556 Jean-Yves Roux ; 11571 Didier Mandelli ; 11572 Didier Mandelli ; 11703 Audrey Linkenheld ; 11738 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 11800 Marie-Claude Lermytte ; 11820 Alexandra Borchio Fontimp ; 11873 Bruno Belin ; 11967 François Bonhomme ; 11969 François Bonhomme ; 11984 Catherine Dumas.

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (MD) (19)

N^{os} 00314 Sebastien Pla ; 04783 Sebastien Pla ; 06508 Olivier Jacquin ; 06692 Jean-François Longeot ; 07262 Bruno Rojouan ; 07945 Sebastien Pla ; 08356 Fabien Genet ; 08412 François Bonhomme ; 09366 Marie-Claude Lermytte ; 09720 Catherine Dumas ; 09725 Amel Gacquerre ; 10107 Max Brisson ; 10110 Jean-François Longeot ; 11014 Florence Blatrix Contat ; 11105 Aymeric Durox ; 11154 Hugues Saury ; 11362 Antoine Lefèvre ; 11447 Jean-Gérard Paumier ; 11990 Catherine Dumas.

ANCIENS COMBATTANTS ET MÉMOIRE (3)

N^{os} 09502 Cathy Apourceau-Poly ; 10970 Cathy Apourceau-Poly ; 11006 Sebastien Pla.

ARMÉES (27)

N^{os} 09322 Philippe Folliot ; 09646 Ludovic Haye ; 09935 Pierre-Antoine Levi ; 10409 Anne-Marie Nédélec ; 10545 Raymonde Poncet Monge ; 10665 Philippe Folliot ; 10675 Sabine Drexler ; 10713 Ian Brossat ; 10780 Gisèle Jourda ; 10822 David Ros ; 10989 Bruno Belin ; 11004 Sebastien Pla ; 11071 Grégory Blanc ; 11118 Grégory Blanc ; 11208 Grégory Blanc ; 11291 Grégory Blanc ; 11302 Grégory Blanc ; 11303 Grégory Blanc ; 11304 Grégory Blanc ; 11381 Grégory Blanc ; 11383 Grégory Blanc ; 11537 Hervé Maurey ; 11585 Philippe Folliot ; 11607 Hélène Conway-Mouret ; 11639 Catherine Dumas ; 11642 Catherine Dumas ; 11802 Marie-Claude Lermytte.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET RURALITÉ (240)

N^{os} 00071 Édouard Courtial ; 00134 Emmanuel Capus ; 00143 Daniel Laurent ; 00207 Catherine Belrhiti ; 00584 Éric Bocquet ; 00853 Max Brisson ; 00997 Bruno Belin ; 01086 Michelle Gréaume ; 01200 Laurent Burgoa ; 01249 Marie-Claude Varailles ; 01398 Fabien Genet ; 01495 Laurence Garnier ; 02012 Frédérique Espagnac ; 02014 Frédérique Espagnac ; 02015 Frédérique Espagnac ; 02480 Christine Herzog ; 02521 Viviane Artigalás ; 02594 Sonia De La Provôté ; 02655 Alain Marc ; 03085 Jean-Michel Arnaud ; 03243 Louis-Jean De Nicolaÿ ; 03800 Jean-Michel Arnaud ; 03835 Laurent Burgoa ; 03902 Christine Herzog ; 03908 Christine Herzog ; 03909 Christine Herzog ; 04298 Olivier Rietmann ; 04452 Christine Herzog ; 04839 Christine Herzog ; 05135 Christine Herzog ; 05360 Christine Herzog ; 05361 Christine Herzog ; 05640 Jean-Claude Tissot ; 05834 Stéphane Piednoir ; 05999 Marie-Pierre Richer ; 06084 Christine Herzog ; 06419 Cédric Vial ; 06487 Christine Herzog ; 06722 Hervé Maurey ; 06916 Christine Herzog ; 06922 Christine Herzog ; 06964 Corinne Imbert ; 07016 Pierre-Jean Verzelen ; 07047 Christine Herzog ; 07209 Christine Herzog ; 07561 Sebastien Pla ; 07659 Philippe Folliot ; 07661 Christine Herzog ; 07692 Sylviane Noël ; 07764 Christine Herzog ; 07916 Jean-Jacques Panunzi ; 07920 Christine Herzog ; 07924 Christine Herzog ; 07969 Hervé Maurey ; 08012 Michel Savin ; 08062 Cédric Vial ; 08156 Christine Herzog ; 08173 Christine Herzog ; 08174 Christine Herzog ; 08176 Christine Herzog ; 08178 Nathalie Goulet ; 08184 Christine Herzog ; 08196 Christine Herzog ; 08213 Christine Herzog ; 08286 Hugues Saury ; 08371 Christian Bilhac ; 08468 Jean-François Longeot ; 08469 Jean-François Longeot ; 08577 Christine Herzog ; 08583 Christine Herzog ; 08604 Jean-François Longeot ; 08673 Jérôme Durain ; 08698 Jean-Claude Anglars ; 08765 Hervé Maurey ; 08796 Stéphane Demilly ; 08805 Christopher Szczurek ; 08862 Guillaume Chevrollier ; 08926 Cédric Chevalier ; 08953 Agnès Canayer ; 08996 Christine Herzog ; 09002 Christine Herzog ; 09003 Christine Herzog ; 09048 Christian Bilhac ; 09070 Sebastien Pla ; 09139 Christopher Szczurek ; 09151 Christopher Szczurek ; 09162 Hussein Bourgi ; 09188 Max Brisson ; 09200 Jean-Claude Anglars ; 09201 Jean-Claude Anglars ; 09202 Jean-Claude Anglars ; 09297 Sylvie Robert ; 09313 Christine Herzog ; 09373 Laurence Garnier ; 09376 Jean-Yves Roux ; 09377 Jean-François Longeot ; 09385 Denis Bouad ; 09386 Jean-Marie Mizzon ; 09412 Hugues Saury ; 09452 Viviane Artigalás ; 09470 Kristina Pluchet ; 09479 Denis Bouad ; 09519 Raphaël Daubet ; 09551 Patricia Schillinger ; 09629 Rémi Cardon ; 09659 Christopher Szczurek ; 09672 Vincent Capo-Canellas ; 09704 Pascal Allizard ; 09722 Christine Herzog ; 09723 Christine

Herzog ; 09753 Hervé Maurey ; 09794 Patricia Schillinger ; 09934 Pierre-Jean Verzelen ; 09987 Christine Herzog ; 10096 Hervé Maurey ; 10108 Jean-Claude Anglars ; 10134 Jean-Claude Tissot ; 10141 Jean-Gérard Paumier ; 10158 Laurence Harribey ; 10195 Michaël Weber ; 10198 Philippe Bonnecarrère ; 10231 Aymeric Durox ; 10246 Serge Mérillou ; 10258 Simon Uzenat ; 10266 Christian Bilhac ; 10274 Christian Cambon ; 10310 Max Brisson ; 10316 Max Brisson ; 10334 Alain Joyandet ; 10350 Christine Herzog ; 10351 Christine Herzog ; 10364 Christine Herzog ; 10390 Bruno Belin ; 10400 Hervé Maurey ; 10401 Hervé Maurey ; 10419 Else Joseph ; 10422 Gilbert Bouchet ; 10439 Denis Bouad ; 10441 Éric Kerrouche ; 10477 Christine Herzog ; 10478 Christine Herzog ; 10491 Hervé Maurey ; 10521 David Ros ; 10523 Annie Le Houerou ; 10547 Christine Herzog ; 10550 Fabien Genet ; 10560 Pascal Allizard ; 10563 Christian Cambon ; 10570 Philippe Paul ; 10571 Philippe Paul ; 10609 Else Joseph ; 10611 Jean-Claude Anglars ; 10613 Christopher Szczurek ; 10642 Philippe Bonnecarrère ; 10653 Hervé Maurey ; 10657 Hervé Maurey ; 10659 Gérard Lahellec ; 10678 Olivier Henno ; 10700 Pauline Martin ; 10727 Alain Cadec ; 10738 Marie-Pierre Richer ; 10745 Annie Le Houerou ; 10749 Éric Kerrouche ; 10771 Jean-Claude Anglars ; 10781 Jean-François Longeot ; 10791 Denis Bouad ; 10798 Jacques Groperrin ; 10848 Corinne Féret ; 10860 Agnès Canayer ; 10876 Pascal Savoldelli ; 10908 Hervé Maurey ; 10914 Christine Herzog ; 10919 Dominique Estrosi Sassone ; 10922 François Bonhomme ; 10963 Corinne Féret ; 10969 Christine Herzog ; 10972 Cédric Chevalier ; 11025 Sebastien Pla ; 11053 Bruno Belin ; 11065 Hervé Maurey ; 11074 Étienne Blanc ; 11082 Jean-François Longeot ; 11087 Édouard Courtial ; 11090 Marie-Pierre Monier ; 11097 Corinne Féret ; 11102 Laurence Muller-Bronn ; 11135 Vincent Louault ; 11158 Sylviane Noël ; 11161 Christopher Szczurek ; 11164 Nadège Havet ; 11196 Gilbert Bouchet ; 11226 Jean-Michel Arnaud ; 11235 Loïc Hervé ; 11236 Anne-Catherine Loisier ; 11247 Brigitte Micouleau ; 11248 Brigitte Micouleau ; 11284 Daniel Gremillet ; 11307 Jean-Gérard Paumier ; 11326 Christine Herzog ; 11328 Christine Herzog ; 11373 Mathieu Darnaud ; 11386 Pierre Barros ; 11420 Marie-Jeanne Bellamy ; 11442 Hugues Saury ; 11443 Max Brisson ; 11444 Max Brisson ; 11446 Max Brisson ; 11459 Nadia Sollogoub ; 11516 Sylviane Noël ; 11517 Christopher Szczurek ; 11522 Else Joseph ; 11532 Clément Pernot ; 11533 Jean-François Longeot ; 11547 Hervé Maurey ; 11548 Hervé Maurey ; 11557 Jean-Yves Roux ; 11560 Sylviane Noël ; 11569 Laurent Somon ; 11610 Fabien Genet ; 11630 Christian Bilhac ; 11644 Joshua Hochart ; 11649 Denise Saint-Pé ; 11652 Éric Gold ; 11694 Joshua Hochart ; 11700 Christopher Szczurek ; 11701 Christopher Szczurek ; 11713 Olivier Bitz ; 11728 Hervé Maurey ; 11729 Hervé Maurey ; 11730 Hervé Maurey ; 11733 Hervé Maurey ; 11759 Lauriane Josende ; 11819 Gilbert Bouchet ; 11821 Damien Michallet ; 11833 Fabien Genet ; 11926 Hugues Saury ; 11928 Sebastien Pla ; 11947 Marie-Pierre Monier ; 11957 Fabien Genet ; 11996 Hervé Maurey.

3110

COMMERCE EXTÉRIEUR, ATTRACTIVITÉ, FRANCOPHONIE ET FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (5)

N^{os} 08374 Ronan Le Gleut ; 11021 Sebastien Pla ; 11484 Olivia Richard ; 11614 Mélanie Vogel ; 11717 Yan Chantrel.

COMPTES PUBLICS (91)

N^{os} 00153 Patricia Schillinger ; 00731 Annick Billon ; 01155 Jean-Marie Mizzon ; 01390 Rémi Cardon ; 01994 Max Brisson ; 02510 Évelyne Renaud-Garabedian ; 02576 Christine Lavarde ; 02888 Stéphane Piednoir ; 02943 Philippe Bonnecarrère ; 03436 Jean-Marc Boyer ; 04101 Jean-Pierre Bansard ; 04227 Évelyne Renaud-Garabedian ; 04519 Évelyne Renaud-Garabedian ; 04890 Philippe Mouiller ; 05032 Évelyne Renaud-Garabedian ; 05492 Mathieu Darnaud ; 05900 Philippe Bonnecarrère ; 06547 Hervé Maurey ; 06603 Monique Lubin ; 07132 Alexandra Borchio Fontimp ; 07198 Arnaud Bazin ; 07622 Christophe-André Frassa ; 07632 Jean-Marc Boyer ; 07634 Hugues Saury ; 07712 Hervé Maurey ; 07751 Jean-Claude Anglars ; 07756 Pascale Gruny ; 07758 Ronan Le Gleut ; 07794 Pascal Allizard ; 07819 Jean-François Longeot ; 07860 Philippe Mouiller ; 07884 Céline Brulin ; 08020 Laurent Burgoa ; 08139 Alain Joyandet ; 08320 Nadia Sollogoub ; 08460 Hervé Maurey ; 08607 François Bonhomme ; 08627 Frédérique Puissat ; 08641 Éric Gold ; 08780 Thomas Dossus ; 08949 Jean-Claude Tissot ; 09099 Christopher Szczurek ; 09116 Claude Malhuret ; 09179 Hervé Maurey ; 09243 Michelle Gréaume ; 09407 Nathalie Goulet ; 09473 Laurence Garnier ; 09517 Vanina Paoli-Gagin ; 09588 Vivette Lopez ; 09660 Michel Canévet ; 09676 Jean-Yves Roux ; 10215 Anne-Sophie Romagny ; 10357 Jean-Claude Tissot ; 10420 Olivier Rietmann ; 10426 Cédric Perrin ; 10591 Louis Vogel ; 10638 Annick Girardin ; 10686 Catherine Dumas ; 10711 Ian Brossat ; 10740 Alain

Cadec ; 10777 Françoise Gatel ; 10800 Anne-Sophie Romagny ; 10864 Éric Gold ; 10871 Mickaël Vallet ; 10884 Corinne Narassiguin ; 10890 Évelyne Perrot ; 10904 Hervé Maurey ; 10931 Christian Redon-Sarrazy ; 10934 Anne-Catherine Loisier ; 11016 Nicole Bonnefoy ; 11037 Sebastien Pla ; 11040 Sebastien Pla ; 11063 Cyril Pellevat ; 11100 François Bonhomme ; 11110 Pascale Gruny ; 11157 Sylviane Noël ; 11216 Jean-Raymond Hugonet ; 11250 Michaël Weber ; 11260 Hervé Maurey ; 11287 Jean-François Longeot ; 11347 Anne-Sophie Romagny ; 11363 Anne-Sophie Romagny ; 11404 Jean-Baptiste Blanc ; 11620 Hervé Maurey ; 11629 Jean-François Longeot ; 11635 Bruno Belin ; 11755 Denis Bouad ; 11796 François Bonhomme ; 11918 Alain Cadec ; 11973 Catherine Dumas ; 12000 Hervé Maurey.

CULTURE (35)

N^{os} 05833 Thomas Dossus ; 07518 Laure Darcos ; 07621 Fabien Gay ; 08032 Christophe-André Frassa ; 08369 Claude Kern ; 09165 Ian Brossat ; 09264 Kristina Pluchet ; 09369 Catherine Dumas ; 09543 Ian Brossat ; 09732 Olivier Paccaud ; 09988 Yannick Jadot ; 10213 Ian Brossat ; 10224 Claude Kern ; 10235 Rémi Cardon ; 10283 Pierre Ouzoulias ; 10291 Michel Laugier ; 10546 Christine Herzog ; 10818 Bruno Belin ; 10852 Catherine Dumas ; 10885 Monique De Marco ; 11007 Sebastien Pla ; 11156 Audrey Bélim ; 11211 Ian Brossat ; 11212 Ian Brossat ; 11286 Laure Darcos ; 11617 Lauriane Josende ; 11622 Hervé Maurey ; 11657 Catherine Morin-Desailly ; 11676 Aymeric Durox ; 11714 Fabien Gay ; 11785 Sylvie Robert ; 11844 Ian Brossat ; 11866 Anne Souyris ; 11908 Nathalie Delattre ; 11913 Henri Leroy.

DÉVELOPPEMENT ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX (1)

N^o 11023 Sebastien Pla.

ÉCONOMIE, FINANCES, SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE (287)

N^{os} 00283 Pascal Allizard ; 00330 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00346 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00349 Else Joseph ; 00369 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00393 Pierre Ouzoulias ; 00409 Mickaël Vallet ; 00532 Corinne Féret ; 00700 Patrick Chaize ; 00741 Vanina Paoli-Gagin ; 00813 Dominique Estrosi Sassone ; 00823 Dominique Estrosi Sassone ; 00976 Bruno Belin ; 01043 Michel Canévet ; 01163 Jean-Marie Mizzon ; 01169 Jean-Marie Mizzon ; 01251 Marie-Claude Varailles ; 01415 Nathalie Goulet ; 01801 Dominique Vérien ; 01957 Claude Malhuret ; 01959 Claude Malhuret ; 02034 Françoise Gatel ; 02041 Thierry Cozic ; 02145 Michel Savin ; 02346 Hervé Gillé ; 02501 Fabien Gay ; 02691 Patrick Chaize ; 02946 Claude Malhuret ; 03095 Agnès Canayer ; 03171 Christine Herzog ; 03284 Hervé Gillé ; 03474 Christine Herzog ; 03540 Bruno Belin ; 03814 Jean-Pierre Bansard ; 04104 Jean Hingray ; 04112 Fabien Gay ; 04271 Jean-Raymond Hugonet ; 04304 Bruno Retailleau ; 04359 Christine Herzog ; 04633 Édouard Courtial ; 04663 Michel Canévet ; 04785 Xavier Iacovelli ; 04881 Claude Malhuret ; 04978 Claude Malhuret ; 04980 Claude Malhuret ; 04982 Claude Malhuret ; 04997 Christian Klinger ; 05176 Sonia De La Provôté ; 05237 Brigitte Micouleau ; 05274 François Bonhomme ; 05313 Jean-Baptiste Lemoyne ; 05371 Christine Herzog ; 05373 Christine Herzog ; 05536 Olivier Cadic ; 05630 Laurence Garnier ; 05680 Marie-Pierre Richer ; 05683 Emmanuel Capus ; 05811 Catherine Dumas ; 05993 Fabien Gay ; 06021 Évelyne Renaud-Garabedian ; 06135 Édouard Courtial ; 06161 Évelyne Renaud-Garabedian ; 06185 Annick Jacquemet ; 06327 Henri Leroy ; 06507 Jean-François Rapin ; 06527 Annick Jacquemet ; 06626 Marie Mercier ; 06683 Vincent Delahaye ; 06717 Pascal Allizard ; 06752 Isabelle Briquet ; 06991 François Bonhomme ; 07079 Michel Savin ; 07140 Hervé Maurey ; 07191 Christian Bilhac ; 07204 Christophe-André Frassa ; 07208 François Bonhomme ; 07241 Philippe Folliot ; 07270 Bruno Rojouan ; 07276 Bruno Rojouan ; 07332 Thierry Cozic ; 07375 Claude Malhuret ; 07399 Sylvie Robert ; 07424 Catherine Dumas ; 07429 Olivier Jacquin ; 07430 Nathalie Goulet ; 07491 Anne-Catherine Loisier ; 07638 Christian Bilhac ; 07647 Laurent Burgoa ; 07684 Pierre-Antoine Levi ; 07777 Bruno Rojouan ; 07811 Else Joseph ; 07855 Catherine Dumas ; 07932 Éric Gold ; 07965 Maryse Carrère ; 08013 Nathalie Delattre ; 08040 Patricia Schillinger ; 08074 Agnès Canayer ; 08104 Christine Herzog ; 08126 Jean-Claude Tissot ; 08160 Marie-Pierre Monier ; 08189 Christine Herzog ; 08242 Philippe Bonnacarrère ; 08271 Hervé Maurey ; 08299 Nathalie Goulet ; 08379 Else Joseph ; 08433 Bruno Rojouan ; 08453 Catherine Dumas ; 08508 Alain Duffourg ; 08527 Sabine Drexler ; 08529 Christian Klinger ; 08565 Christine Herzog ; 08574 Agnès Canayer ; 08651 Fabien Gay ; 08665 Christine Herzog ; 08670 Jean Hingray ; 08674 Laurence Garnier ; 08686 Jean-Michel Arnaud ; 08717 Cathy Apourceau-Poly ; 08724 Pascal Savoldelli ; 08731 Alain Duffourg ; 08755 Catherine Dumas ; 08785 Marie-

Claude Varailles ; 08914 Hélène Conway-Mouret ; 08925 Fabien Gay ; 08939 Olivier Bitz ; 08948 Clément Pernot ; 08991 Ian Brossat ; 09000 Christine Herzog ; 09006 Hervé Maurey ; 09028 Évelyne Renaud-Garabedian ; 09051 Jean-Yves Roux ; 09064 Christine Herzog ; 09110 Anne-Sophie Romagny ; 09145 Arnaud Bazin ; 09184 Dominique Estrosi Sassone ; 09228 Éric Bocquet ; 09233 Chantal Deseyne ; 09283 Hervé Maurey ; 09349 Laurent Burgoa ; 09352 Catherine Dumas ; 09356 Sylvie Valente Le Hir ; 09384 Marion Canalès ; 09388 Lauriane Josende ; 09426 Hélène Conway-Mouret ; 09459 Christine Herzog ; 09505 Agnès Canayer ; 09507 Dany Wattebled ; 09510 Hervé Maurey ; 09561 Else Joseph ; 09589 Alain Marc ; 09612 Jean-Claude Anglars ; 09626 Patrice Joly ; 09662 Alain Joyandet ; 09669 Dominique Estrosi Sassone ; 09714 Jean-Baptiste Blanc ; 09734 Joshua Hochart ; 09742 Rémi Cardon ; 09750 Hervé Maurey ; 09768 Hélène Conway-Mouret ; 09779 Mathilde Ollivier ; 09785 Stéphane Demilly ; 09808 Laurent Burgoa ; 09810 Marie-Claude Varailles ; 09811 Marie-Claude Varailles ; 09814 Philippe Bonnacarrère ; 09816 Marianne Margaté ; 09818 Philippe Mouiller ; 09825 Sylviane Noël ; 09836 Pascal Allizard ; 09840 Philippe Paul ; 09855 Christine Herzog ; 09868 Laurence Harribey ; 09881 Fabien Genet ; 09909 Pascale Gruny ; 09923 Fabien Gay ; 09924 Fabien Gay ; 09949 Jean-Jacques Michau ; 09982 Muriel Jourda ; 10015 Henri Leroy ; 10023 Sébastien Pla ; 10045 Bruno Belin ; 10056 Annick Billon ; 10098 Hervé Maurey ; 10130 Catherine Dumas ; 10160 Hervé Gillé ; 10169 Jean-Jacques Michau ; 10174 Fabien Genet ; 10183 Nadège Havet ; 10194 Isabelle Briquet ; 10218 Alexandra Borchio Fontimp ; 10236 Christine Herzog ; 10242 Éric Bocquet ; 10243 François Bonneau ; 10276 Mickaël Vallet ; 10309 Hervé Maurey ; 10323 Kristina Pluchet ; 10368 Hervé Maurey ; 10394 Patrice Joly ; 10429 Fabien Gay ; 10436 Sébastien Pla ; 10449 Anne-Sophie Romagny ; 10455 Franck Dhersin ; 10460 Rachid Temal ; 10462 Rachid Temal ; 10500 Philippe Bonnacarrère ; 10506 Jean-Luc Ruelle ; 10509 Jean-Pierre Bansard ; 10540 Grégory Blanc ; 10561 Marie Mercier ; 10590 Vivette Lopez ; 10599 Christine Lavarde ; 10670 Christine Herzog ; 10685 Catherine Dumas ; 10731 Françoise Gatel ; 10748 Sébastien Pla ; 10757 Bruno Sido ; 10796 Jacques Grosperin ; 10862 Agnès Canayer ; 10906 Hervé Maurey ; 10912 Vanina Paoli-Gagin ; 10942 Cathy Apourceau-Poly ; 11015 Jean-Claude Anglars ; 11035 Sébastien Pla ; 11036 Sébastien Pla ; 11068 Hervé Maurey ; 11115 Olivia Richard ; 11126 Franck Menonville ; 11160 Christopher Szcurek ; 11170 Jocelyne Antoine ; 11172 Hervé Maurey ; 11186 Bruno Belin ; 11200 Patrice Joly ; 11238 Didier Mandelli ; 11240 Alain Joyandet ; 11244 François Bonhomme ; 11263 Philippe Bonnacarrère ; 11277 Catherine Dumas ; 11281 Grégory Blanc ; 11296 Jean Sol ; 11323 Jean-Raymond Hugonet ; 11335 Anne-Sophie Romagny ; 11351 Hervé Maurey ; 11389 Pascal Savoldelli ; 11416 Henri Leroy ; 11424 Guillaume Chevrollier ; 11455 Fabien Gay ; 11463 Catherine Belrhiti ; 11483 Jean-Baptiste Blanc ; 11498 Hervé Maurey ; 11500 Hervé Maurey ; 11524 Étienne Blanc ; 11531 Cathy Apourceau-Poly ; 11551 Hervé Maurey ; 11564 Sylviane Noël ; 11599 Guillaume Gontard ; 11650 Patrice Joly ; 11662 Olivier Paccaud ; 11675 Mathieu Darnaud ; 11677 Vivette Lopez ; 11678 Mickaël Vallet ; 11691 Hervé Maurey ; 11727 Muriel Jourda ; 11731 Ian Brossat ; 11749 Sabine Drexler ; 11752 Sabine Drexler ; 11776 Anne-Sophie Romagny ; 11778 Marie Mercier ; 11788 Didier Mandelli ; 11817 Éric Gold ; 11825 Lauriane Josende ; 11829 Laurent Burgoa ; 11849 André Reichardt ; 11858 Mickaël Vallet ; 11864 Christian Klinger ; 11869 Jean-Baptiste Blanc ; 11891 Marie-Arlette Carlotti ; 11892 Dominique Vérien ; 11897 Henri Leroy ; 11914 Henri Leroy ; 11924 Catherine Dumas ; 11939 Fabien Genet ; 11946 Michel Canévet ; 11976 Catherine Dumas ; 11997 Hervé Maurey ; 12006 Éric Kerrouche ; 12007 Pauline Martin ; 12009 Pauline Martin.

3112

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE (109)

N^{os} 00397 Pierre Ouzoulias ; 00998 Bruno Belin ; 04205 Évelyne Renaud-Garabedian ; 05111 Laurent Burgoa ; 05164 Jean-Claude Anglars ; 05175 Pierre Ouzoulias ; 05483 Marie-Claude Varailles ; 05761 Jean-Baptiste Lemoyne ; 05934 Daniel Gremillet ; 07160 Jacques Grosperin ; 07545 Michel Savin ; 07785 Guillaume Chevrollier ; 07968 Catherine Dumas ; 08157 Jean-Pierre Corbisez ; 08421 Marie-Pierre Monier ; 08509 Laurence Harribey ; 08515 Hervé Gillé ; 08542 Hervé Maurey ; 08624 Jacqueline Eustache-Brinio ; 08650 Fabien Gay ; 08653 Fabien Gay ; 08682 Patrice Joly ; 08762 Catherine Dumas ; 08806 Cathy Apourceau-Poly ; 08833 Michelle Gréaume ; 09030 David Ros ; 09163 Evelyne Corbière Naminzo ; 09170 Guislain Cambier ; 09289 Monique Lubin ; 09330 Cécile Cukierman ; 09474 Laurence Garnier ; 09575 Jacqueline Eustache-Brinio ; 09593 Marie Mercier ; 09635 Hervé Maurey ; 09663 Alain Joyandet ; 09759 Fabien Gay ; 09783 Chantal Deseyne ; 09847 Ian Brossat ; 09849 Ian Brossat ; 10025 Marie Mercier ; 10039 Marianne Margaté ; 10132 Catherine Dumas ; 10319 Bruno Belin ; 10377 Pierre-Antoine Levi ; 10423 Agnès Canayer ; 10435 Sébastien Pla ; 10450 Anne-Sophie Romagny ; 10461 Mathilde Ollivier ; 10519 Dominique Estrosi Sassone ; 10543 François Bonhomme ; 10566 Pierre Ouzoulias ; 10568 Jérôme Darras ; 10677 Daniel

Salmon ; 10732 Sylvie Valente Le Hir ; 10816 Franck Menonville ; 10844 Philippe Paul ; 10902 Hervé Maurey ; 10923 Annick Billon ; 10927 Éric Bocquet ; 10936 Fabien Gay ; 10992 Cédric Chevalier ; 11012 Pascal Allizard ; 11034 Sebastien Pla ; 11046 Karine Daniel ; 11049 Jean-Pierre Bansard ; 11057 Yan Chantrel ; 11092 Laure Darcos ; 11122 Annie Le Houerou ; 11131 Ian Brossat ; 11147 Corinne Narassiguin ; 11151 Hervé Maurey ; 11155 Dominique Vérien ; 11178 Rémi Cardon ; 11182 Viviane Malet ; 11183 David Ros ; 11190 Fabien Genet ; 11193 Françoise Dumont ; 11198 Marianne Margaté ; 11219 Antoine Lefèvre ; 11230 Michelle Gréaume ; 11237 Alain Cadec ; 11239 Francis Szpiner ; 11262 Gilbert Bouchet ; 11285 Karine Daniel ; 11290 Adel Ziane ; 11299 Pauline Martin ; 11300 Nadège Havet ; 11372 Mélanie Vogel ; 11399 Marie-Pierre Monier ; 11406 Laurent Burgoa ; 11476 Jérémy Bacchi ; 11539 Hervé Maurey ; 11574 Anne Ventalon ; 11590 Jean-Michel Arnaud ; 11592 Kristina Pluchet ; 11653 Colombe Brossel ; 11664 Dominique Vérien ; 11672 Colombe Brossel ; 11687 Laure Darcos ; 11791 Marie-Pierre Richer ; 11827 Samantha Cazebonne ; 11868 Anne Souyris ; 11896 Henri Cabanel ; 11902 Damien Michallet ; 11945 Pauline Martin ; 11968 François Bonhomme ; 11987 Catherine Dumas ; 12004 Isabelle Briquet ; 12011 Hervé Maurey.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (4)

N^{os} 08616 Marie-Claude Varailles ; 09221 Jean-Pierre Bansard ; 09528 Fabien Gay ; 11889 Corinne Bourcier.

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLES (38)

N^{os} 08507 Henri Cabanel ; 08617 Françoise Dumont ; 09197 Bruno Belin ; 09441 Fabien Genet ; 09584 Mickaël Vallet ; 10054 Marion Canalès ; 10384 Gilbert Bouchet ; 10385 Philippe Mouiller ; 10418 Laurence Muller-Bronn ; 10465 Marie-Pierre Monier ; 10541 Pierre-Jean Verzelen ; 10552 Fabien Genet ; 10616 Laurence Muller-Bronn ; 10633 Didier Mandelli ; 10704 Laurent Lafon ; 10786 Agnès Evren ; 10817 Annick Billon ; 10823 Marion Canalès ; 10825 Marion Canalès ; 10828 Marion Canalès ; 10829 Marion Canalès ; 10830 Marion Canalès ; 10881 Michelle Gréaume ; 10986 Jérôme Durain ; 11009 Sebastien Pla ; 11013 Dominique Estrosi Sassone ; 11059 Françoise Dumont ; 11093 Corinne Narassiguin ; 11184 Alain Joyandet ; 11253 Agnès Evren ; 11521 Marion Canalès ; 11540 Philippe Paul ; 11588 Catherine Dumas ; 11637 Anne-Sophie Romagny ; 11695 Jean-Baptiste Blanc ; 11813 Céline Brulin ; 11910 Max Brisson ; 11955 Sebastien Pla.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (57)

N^{os} 03719 Sonia De La Provôté ; 06093 Olivier Paccaud ; 06136 Édouard Courtial ; 06184 Annick Jacquemet ; 06297 Marie Mercier ; 06422 Alain Duffourg ; 06748 Arnaud Bazin ; 06772 Bruno Rojouan ; 07119 Bernard Jomier ; 07134 Sebastien Pla ; 07251 Bruno Rojouan ; 07253 Bruno Rojouan ; 07268 Bruno Rojouan ; 07293 Patricia Demas ; 07314 Michel Canévet ; 07410 Nadia Sollogoub ; 07682 Pierre-Antoine Levi ; 07842 Anne Ventalon ; 07978 Héléne Conway-Mouret ; 08014 Nathalie Delattre ; 08016 Nathalie Delattre ; 08017 Nathalie Delattre ; 08475 Gilbert Favreau ; 08937 Cédric Chevalier ; 09081 Marie-Claude Lermytte ; 09086 Laurence Harribey ; 09124 Hugues Saury ; 09362 Cédric Perrin ; 09652 Anne Ventalon ; 09736 Aymeric Durox ; 09778 Pascal Savoldelli ; 09891 Anne-Sophie Romagny ; 09998 Michel Canévet ; 10333 Gilbert-Luc Devinaz ; 10352 Arnaud Bazin ; 10497 Anne-Sophie Romagny ; 10515 Marie Mercier ; 10539 Arnaud Bazin ; 10679 Christian Klinger ; 10832 Christian Bilhac ; 10965 Laurent Lafon ; 11033 Sebastien Pla ; 11301 Grégory Blanc ; 11345 Anne-Sophie Romagny ; 11371 Véronique Guillotin ; 11375 David Ros ; 11437 Pascal Allizard ; 11489 Marie-Do Aeschlimann ; 11490 Marie-Do Aeschlimann ; 11561 Pierre Ouzoulias ; 11697 Jean Sol ; 11780 Christine Herzog ; 11930 Sebastien Pla ; 11959 David Ros ; 11960 Marie-Pierre Monier ; 12002 Colombe Brossel ; 12010 Patrick Kanner.

ENTREPRISES, TOURISME ET CONSOMMATION (39)

N^{os} 02859 Daniel Laurent ; 04164 Christian Bilhac ; 04223 Édouard Courtial ; 04295 Corinne Féret ; 07136 Catherine Dumas ; 07219 Philippe Folliot ; 08041 Patricia Schillinger ; 08569 Christine Herzog ; 08719 Frédérique Espagnac ; 08758 Catherine Dumas ; 09284 Hervé Maurey ; 09402 Christine Herzog ; 09624 Rémi Cardon ; 10028 Cédric Chevalier ; 10035 Jean-Raymond Hugonet ; 10199 Philippe

Bonnecarrère ; 10251 Catherine Morin-Desailly ; 10289 Laure Darcos ; 10304 Dominique Estrosi Sassone ; 10339 Jérôme Darras ; 10367 Hervé Maurey ; 10505 Céline Brulin ; 10930 Christian Redon-Sarrazy ; 10962 Annie Le Houerou ; 11038 Sebastien Pla ; 11085 Nathalie Goulet ; 11107 Jérôme Darras ; 11116 Éric Bocquet ; 11185 Serge Mérillou ; 11279 Catherine Dumas ; 11320 Catherine Dumas ; 11394 Monique De Marco ; 11487 Éric Gold ; 11497 Hervé Maurey ; 11587 Jean-Luc Ruelle ; 11621 Hervé Maurey ; 11626 Serge Mérillou ; 11807 Frédérique Espagnac ; 11863 Michel Laugier.

EUROPE (2)

N^{os} 10534 Bruno Belin ; 11022 Sebastien Pla.

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES (52)

N^{os} 08292 Évelyne Renaud-Garabedian ; 09793 Jean-Luc Ruelle ; 09889 Anne-Sophie Romagny ; 10090 Fabien Gay ; 10324 Guillaume Gontard ; 10370 Olivier Cadic ; 10403 Évelyne Renaud-Garabedian ; 10489 Olivia Richard ; 10553 Pierre Barros ; 10558 Raymonde Poncet Monge ; 10654 Bruno Belin ; 10737 Jean-Claude Tissot ; 10743 Grégory Blanc ; 10770 Mickaël Vallet ; 10779 Gisèle Jourda ; 10790 Jean-Luc Ruelle ; 10799 Évelyne Renaud-Garabedian ; 10819 Mathilde Ollivier ; 10887 Grégory Blanc ; 11020 Sebastien Pla ; 11096 Jean-Yves Roux ; 11130 Ian Brossat ; 11132 Ian Brossat ; 11143 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11149 Jean-Pierre Bansard ; 11264 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11343 Anne-Sophie Romagny ; 11478 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11480 Jean-Luc Ruelle ; 11543 Ian Brossat ; 11596 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11597 Jean-Pierre Bansard ; 11605 Hélène Conway-Mouret ; 11640 Hugues Saury ; 11655 Patricia Schillinger ; 11692 Jean-Pierre Bansard ; 11693 Jean-Luc Ruelle ; 11766 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11806 Jean-Luc Ruelle ; 11814 Hugues Saury ; 11826 Samantha Cazebonne ; 11828 Samantha Cazebonne ; 11830 Samantha Cazebonne ; 11831 Samantha Cazebonne ; 11832 Samantha Cazebonne ; 11867 Anne Souyris ; 11899 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11906 Jean-Pierre Bansard ; 11907 Jean-Luc Ruelle ; 11927 Mathilde Ollivier ; 11931 Yan Chantrel ; 11962 Yan Chantrel.

INDUSTRIE ET ÉNERGIE (57)

N^{os} 00502 Sylviane Noël ; 01064 Cathy Apourceau-Poly ; 02471 Laurence Garnier ; 05501 Sylviane Noël ; 05531 Marie Mercier ; 05785 François Bonhomme ; 06511 Sebastien Pla ; 06694 Pascale Gruny ; 07235 Hervé Maurey ; 07687 Cathy Apourceau-Poly ; 08144 Franck Menonville ; 08247 Jean-François Longeot ; 08267 Hervé Maurey ; 08370 Christian Bilhac ; 08413 Claude Kern ; 08416 Sylvie Robert ; 08488 Nadège Havet ; 08498 Sebastien Pla ; 08504 Rémy Pointereau ; 08713 Ludovic Haye ; 08894 Christian Klinger ; 08907 Isabelle Briquet ; 08986 Philippe Bonnecarrère ; 09019 Fabien Genet ; 09021 Marie-Claude Lermytte ; 09066 Éric Gold ; 09092 Stéphane Sautarel ; 09146 Bruno Belin ; 09296 Jean-Claude Anglars ; 09325 Didier Marie ; 09355 Guillaume Chevrollier ; 09397 Anne-Sophie Romagny ; 09436 Fabien Genet ; 09587 Cyril Pellevat ; 09603 Hervé Maurey ; 09643 Christine Herzog ; 09651 Daniel Gremillet ; 09791 Pierre Barros ; 10074 Kristina Pluchet ; 10240 Brigitte Micouleau ; 10330 Jean-Pierre Corbisez ; 10574 Hervé Maurey ; 10583 Christine Herzog ; 10753 Hervé Maurey ; 10846 Cathy Apourceau-Poly ; 10918 Audrey Linkenheld ; 11058 Fabien Gay ; 11171 Hervé Maurey ; 11337 Anne-Sophie Romagny ; 11470 Laure Darcos ; 11577 Fabien Gay ; 11721 Daniel Gremillet ; 11790 Christine Herzog ; 11824 Lauriane Josende ; 11838 Hervé Maurey ; 11922 Stéphane Sautarel ; 11936 Fabien Gay.

INTÉRIEUR ET OUTRE-MER (339)

N^{os} 00212 Jacqueline Eustache-Brinio ; 00270 Roger Karoutchi ; 00316 Roger Karoutchi ; 00373 Jean-François Husson ; 01063 Cathy Apourceau-Poly ; 01104 Christine Herzog ; 01215 Daniel Chasseing ; 01609 Hervé Gillé ; 02454 Christine Herzog ; 02590 Sonia De La Provôté ; 02770 Annick Billon ; 03140 Bruno Rojouan ; 03511 Christine Herzog ; 03578 Christine Herzog ; 03823 Jacqueline Eustache-Brinio ; 03837 Laurent Burgoa ; 03969 Stéphane Ravier ; 04064 Corinne Féret ; 04117 Pierre-Antoine Levi ; 04469 Else Joseph ; 04641 Fabien Gay ; 05001 Cédric Vial ; 05036 Corinne Imbert ; 05041 Hervé Gillé ; 05049 Laurence Harribey ; 05340 Catherine Dumas ; 05386 Jean-Jacques Michau ; 05478 Hervé Maurey ; 05607 Hugues Saury ; 05613 Daniel Gremillet ; 05681 Sylviane Noël ; 05813 Pascal Savoldelli ; 05905 Catherine

Dumas ; 05928 Philippe Bonnacarrère ; 05947 Pierre Ouzoulias ; 06004 Christian Klinger ; 06158 Cathy Apourceau-Poly ; 06289 Nadine Bellurot ; 06378 Laurence Rossignol ; 06388 Patrick Chaize ; 06413 Évelyne Renaud-Garabedian ; 06442 Michel Canévet ; 06446 Valérie Boyer ; 06498 Dominique Théophile ; 06558 Sabine Drexler ; 06569 Hervé Maurey ; 06622 Alain Marc ; 06624 Alain Marc ; 06629 Hussein Bourgi ; 06723 Hervé Maurey ; 06726 Hervé Maurey ; 06762 Bruno Rojouan ; 06788 Bruno Rojouan ; 06789 Bruno Rojouan ; 06943 Jean-Pierre Bansard ; 06990 Cédric Vial ; 07092 Jacqueline Eustache-Brinio ; 07095 Jacqueline Eustache-Brinio ; 07108 Henri Leroy ; 07139 Christine Herzog ; 07154 Denis Bouad ; 07261 François Bonneau ; 07435 Sabine Drexler ; 07611 Bruno Rojouan ; 07744 Catherine Dumas ; 07802 Fabien Genet ; 07877 Cyril Pellevat ; 07917 Jean-Pierre Bansard ; 07970 Hervé Maurey ; 07972 Hervé Maurey ; 07986 Fabien Genet ; 08031 Sophie Primas ; 08046 Sabine Drexler ; 08118 Marie-Pierre Richer ; 08193 Christine Herzog ; 08214 Christine Herzog ; 08233 Jean-François Longeot ; 08237 Sabine Drexler ; 08241 Olivier Paccaud ; 08316 Hugues Saury ; 08354 Évelyne Renaud-Garabedian ; 08365 Hugues Saury ; 08446 Françoise Dumont ; 08478 Franck Menonville ; 08481 Évelyne Renaud-Garabedian ; 08506 Henri Cabanel ; 08533 Olivier Paccaud ; 08537 Évelyne Renaud-Garabedian ; 08547 Fabien Genet ; 08684 Patrice Joly ; 08691 Marie-Pierre Richer ; 08730 Alain Duffourg ; 08732 Anne Ventalon ; 08733 Mathieu Darnaud ; 08814 Fabien Gay ; 08815 Kristina Pluchet ; 08839 Florence Blatrix Contat ; 08878 Marie-Claude Lermytte ; 08903 François Bonhomme ; 08910 Amel Gacquerre ; 08915 Hélène Conway-Mouret ; 08916 Anne-Sophie Romagny ; 08923 Philippe Paul ; 08974 Marion Canalès ; 08978 Henri Leroy ; 08997 Christine Herzog ; 09018 Marie-Claude Lermytte ; 09065 Christine Herzog ; 09083 Jérôme Durain ; 09089 Sebastien Pla ; 09090 Sebastien Pla ; 09095 Valérie Boyer ; 09121 Jean-Luc Ruelle ; 09215 Évelyne Perrot ; 09224 Olivia Richard ; 09234 Joshua Hochart ; 09241 Christine Lavarde ; 09256 Ian Brossat ; 09285 Joshua Hochart ; 09287 Guislain Cambier ; 09345 Stéphane Ravier ; 09383 Guislain Cambier ; 09437 Fabien Genet ; 09446 Anne-Sophie Romagny ; 09448 Gilbert Bouchet ; 09449 Ludovic Haye ; 09472 Guislain Cambier ; 09492 Jean-Claude Tissot ; 09497 Cyril Pellevat ; 09503 Cyril Pellevat ; 09511 Hervé Marseille ; 09515 Étienne Blanc ; 09522 Patrick Kanner ; 09527 Christine Herzog ; 09536 Fabien Gay ; 09550 Patricia Schillinger ; 09566 Laure Darcos ; 09570 Corinne Féret ; 09585 Bruno Belin ; 09590 Alain Marc ; 09596 Hervé Maurey ; 09614 Ian Brossat ; 09710 Catherine Dumas ; 09713 Philippe Tabarot ; 09718 Philippe Tabarot ; 09737 Aymeric Durox ; 09757 Annick Girardin ; 09766 Hugues Saury ; 09770 Marie-Claude Lermytte ; 09771 Didier Mandelli ; 09803 Sylvie Robert ; 09828 Arnaud Bazin ; 09854 Christine Herzog ; 09873 Guillaume Chevrollier ; 09874 Sylvie Valente Le Hir ; 09901 Pauline Martin ; 09936 Jean-François Longeot ; 09940 Jean-Baptiste Blanc ; 09942 Jean Hingray ; 09943 Jean Hingray ; 09947 Laurent Lafon ; 09958 Ian Brossat ; 09977 Catherine Dumas ; 10002 Jean-Marie Mizzon ; 10012 Mathilde Ollivier ; 10026 Stéphane Ravier ; 10070 Cédric Vial ; 10078 Olivia Richard ; 10079 Corinne Narassiguin ; 10106 Philippe Bonnacarrère ; 10109 Jean-Jacques Michau ; 10111 Aymeric Durox ; 10123 Aymeric Durox ; 10125 Dominique Estrosi Sassone ; 10131 Catherine Dumas ; 10145 Laurence Muller-Bronn ; 10149 Bruno Belin ; 10159 Hervé Marseille ; 10170 Philippe Folliot ; 10172 Pauline Martin ; 10188 Marie-Pierre Richer ; 10192 Nadège Havet ; 10202 Bruno Rojouan ; 10208 Gilbert Bouchet ; 10211 Bruno Rojouan ; 10263 Joshua Hochart ; 10267 Audrey Linkenheld ; 10277 Jean-Marie Mizzon ; 10296 Arnaud Bazin ; 10297 Mickaël Vallet ; 10299 Jean-Marie Mizzon ; 10308 Hervé Maurey ; 10314 Jean Pierre Vogel ; 10331 Alexandra Borchio Fontimp ; 10343 Arnaud Bazin ; 10393 Hugues Saury ; 10402 Jean-Pierre Bansard ; 10405 Loïc Hervé ; 10407 Jean-Yves Roux ; 10412 Jean-Baptiste Blanc ; 10427 Laurence Muller-Bronn ; 10468 Arnaud Bazin ; 10471 Christine Herzog ; 10479 Ian Brossat ; 10480 Éric Gold ; 10482 Christine Herzog ; 10487 Alexandra Borchio Fontimp ; 10511 Véronique Guillotin ; 10512 Catherine Dumas ; 10516 Christian Bilhac ; 10520 Pierre-Jean Verzelen ; 10529 Laurent Burgoa ; 10575 Hervé Maurey ; 10588 Mickaël Vallet ; 10596 Laurence Harribey ; 10598 Bruno Rojouan ; 10607 Olivier Rietmann ; 10608 Jean-Michel Arnaud ; 10620 Sebastien Pla ; 10629 Patrice Joly ; 10636 Annick Girardin ; 10646 Jean-Luc Ruelle ; 10652 Hervé Maurey ; 10655 Stéphane Ravier ; 10666 Aymeric Durox ; 10669 Christine Herzog ; 10687 Catherine Dumas ; 10710 Ian Brossat ; 10712 Ian Brossat ; 10714 Didier Marie ; 10719 Patrick Kanner ; 10729 Catherine Dumas ; 10755 Christian Bruyen ; 10760 Pierre Ouzoulias ; 10762 Guillaume Chevrollier ; 10778 Gisèle Jourda ; 10783 Agnès Evren ; 10810 Hervé Maurey ; 10812 Christine Herzog ; 10813 Isabelle Briquet ; 10820 Sebastien Pla ; 10821 Pascal Allizard ; 10826 Christian Bilhac ; 10835 Catherine Dumas ; 10842 Serge Mérillou ; 10847 Corinne Féret ; 10893 Françoise Dumont ; 10894 Françoise Dumont ; 10901 Didier Mandelli ; 10911 Vanina Paoli-Gagin ; 10925 Jean-Yves Roux ; 10929 Christian Redon-Sarrazy ; 10943 Jean-Michel Arnaud ; 10957 Sebastien Pla ; 10958 Daniel Gremillet ; 10967 Ian Brossat ; 10984 Rémy Pointereau ; 10990 Jean-Claude Anglars ; 10993 Bruno Belin ; 10995 Bruno Belin ; 10999 Kristina

Pluchet ; 11042 Sebastien Pla ; 11076 François Bonhomme ; 11091 Pauline Martin ; 11098 Lauriane Josende ; 11108 Christine Herzog ; 11117 Françoise Dumont ; 11144 Sylviane Noël ; 11242 Christine Herzog ; 11243 Louis Vogel ; 11293 Françoise Dumont ; 11315 Étienne Blanc ; 11321 Marie-Claude Lermytte ; 11325 Jérôme Durain ; 11331 Anne-Sophie Romagny ; 11336 Anne-Sophie Romagny ; 11348 Valérie Boyer ; 11378 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11396 Sonia De La Provôté ; 11410 Pascal Allizard ; 11417 Marie-Jeanne Bellamy ; 11465 Michaël Weber ; 11473 Marie-Arlette Carlotti ; 11504 Pascal Allizard ; 11505 Michelle Gréaume ; 11508 Annick Jacquemet ; 11552 Hervé Maurey ; 11559 Sylviane Noël ; 11573 Catherine Dumas ; 11598 Kristina Pluchet ; 11615 Jean-Pierre Grand ; 11645 Joshua Hochart ; 11647 André Reichardt ; 11651 Colombe Brossel ; 11654 Philippe Paul ; 11668 Ian Brossat ; 11669 Patrick Chaize ; 11671 Laurent Burgoa ; 11688 Marianne Margaté ; 11720 Brigitte Devésa ; 11723 Henri Cabanel ; 11726 Ian Brossat ; 11735 Hervé Maurey ; 11740 Alain Joyandet ; 11741 Nathalie Delattre ; 11744 Karine Daniel ; 11753 Arnaud Bazin ; 11760 Marie-Claude Lermytte ; 11761 Dany Wattebled ; 11762 Stéphane Demilly ; 11774 Hervé Reynaud ; 11775 Hugues Saury ; 11779 Nadège Havet ; 11783 Cédric Perrin ; 11797 Patrick Kanner ; 11803 Guislain Cambier ; 11812 Marie-Claude Varailles ; 11839 Hervé Maurey ; 11860 Mickaël Vallet ; 11862 Mickaël Vallet ; 11871 Bruno Belin ; 11872 Pascale Gruny ; 11884 Mireille Jouve ; 11895 Mickaël Vallet ; 11909 Max Brisson ; 11912 Henri Leroy ; 11923 Catherine Dumas ; 11943 Michel Canévet ; 11950 Céline Brulin ; 11953 Guillaume Chevrollier ; 11956 Fabien Genet ; 11961 Henri Cabanel ; 11971 Catherine Dumas ; 11972 Catherine Dumas ; 11974 Catherine Dumas ; 11975 Catherine Dumas ; 11985 Catherine Dumas ; 11986 Catherine Dumas ; 12003 Patrick Chaize.

JUSTICE (76)

N^{os} 00361 Évelyne Renaud-Garabedian ; 03691 Évelyne Renaud-Garabedian ; 04772 Gilbert Bouchet ; 06392 Joël Guerriau ; 07083 Monique De Marco ; 07336 Corinne Féret ; 07608 Bruno Rojouan ; 07637 Christian Bilhac ; 08492 Stéphane Ravier ; 08552 Jacques Fernique ; 08715 Annick Billon ; 08736 Guillaume Gontard ; 08763 Didier Mandelli ; 08777 Bruno Rojouan ; 09060 Michelle Gréaume ; 09117 Édouard Courtial ; 09120 Évelyne Renaud-Garabedian ; 09347 Patrick Kanner ; 09650 Aymeric Durox ; 09731 Pascal Allizard ; 09844 Ian Brossat ; 09863 Laurent Burgoa ; 09994 Michel Canévet ; 10036 Annie Le Houerou ; 10318 Bruno Belin ; 10386 Patrice Joly ; 10644 Édouard Courtial ; 10672 Jacqueline Eustache-Brinio ; 10674 Joshua Hochart ; 10688 Roger Karoutchi ; 10769 Hugues Saury ; 10868 Hervé Reynaud ; 10882 Annick Jacquemet ; 10968 Ian Brossat ; 10981 Jean-Claude Tissot ; 11008 Sebastien Pla ; 11050 Jean-Claude Tissot ; 11078 Fabien Genet ; 11152 Cécile Cukierman ; 11159 Sylvie Robert ; 11169 Grégory Blanc ; 11195 Laurence Harribey ; 11209 Grégory Blanc ; 11246 Sebastien Pla ; 11305 Didier Marie ; 11357 Céline Brulin ; 11390 Anne Souyris ; 11403 Jean-Baptiste Blanc ; 11415 Henri Leroy ; 11419 Pascal Allizard ; 11423 Jean-Raymond Hugonet ; 11429 Laurent Burgoa ; 11452 Florence Lassarade ; 11464 Catherine Belrhiti ; 11481 Véronique Guillotin ; 11485 Cédric Chevalier ; 11495 Patrice Joly ; 11514 Christian Bilhac ; 11582 Monique Lubin ; 11603 Marion Canalès ; 11625 Pierre Barros ; 11633 Jérôme Darras ; 11648 Denise Saint-Pé ; 11680 Éric Bocquet ; 11681 Hélène Conway-Mouret ; 11689 Jean-Baptiste Blanc ; 11704 Étienne Blanc ; 11742 Cécile Cukierman ; 11747 Alain Joyandet ; 11792 Olivier Paccaud ; 11799 Étienne Blanc ; 11805 Anne Souyris ; 11875 Didier Marie ; 11879 Pierre Barros ; 11893 Dominique Vérien ; 11944 Michel Canévet.

LOGEMENT (108)

N^{os} 01387 Fabien Genet ; 01744 Fabien Genet ; 02212 Olivier Rietmann ; 02213 Cédric Perrin ; 03368 Hervé Maurey ; 03418 Cédric Perrin ; 04606 Hervé Maurey ; 05034 Brigitte Micouveau ; 05083 Laurent Somon ; 05124 Frédérique Espagnac ; 05155 Roger Karoutchi ; 05390 Cathy Apourceau-Poly ; 05717 Sylviane Noël ; 05804 Martine Berthet ; 06029 Frédérique Puissat ; 06346 Olivier Rietmann ; 06601 Samantha Cazebonne ; 06707 Brigitte Micouveau ; 06710 Dominique Estrosi Sassone ; 06749 Cyril Pellevat ; 06842 Guillaume Chevrollier ; 07019 Laurent Somon ; 07312 Philippe Mouiller ; 07361 Laurence Rossignol ; 07370 Alain Cadec ; 07490 Dominique Estrosi Sassone ; 07599 Dominique Estrosi Sassone ; 07627 Gilbert Favreau ; 07668 Fabien Genet ; 07743 Christine Herzog ; 08281 Catherine Dumas ; 08331 Patrick Chaize ; 08345 Antoine Lefèvre ; 08436 Bruno Rojouan ; 08466 Philippe Mouiller ; 08584 Christine Herzog ; 08659 Hervé Marseille ; 08671 Jean-Claude Anglars ; 08707 Philippe Bonnacarrère ; 08811 Serge Mérillou ; 08888 Brigitte Micouveau ; 09038 Stéphane Demilly ; 09191 Max Brisson ; 09304 Pascal

Savoldelli ; 09327 Cédric Chevalier ; 09348 Florence Blatrix Contat ; 09363 Rachid Temal ; 09364 Pascal Savoldelli ; 09410 Pierre Barros ; 09518 Marie-Do Aeschlimann ; 09619 Sébastien Fagnen ; 09860 Bruno Rojouan ; 09862 Bruno Rojouan ; 09925 Sebastien Pla ; 10001 Patrick Chaize ; 10004 François Bonhomme ; 10044 Christian Bruyen ; 10052 Hugues Saury ; 10163 Pierre-Antoine Levi ; 10167 Michaël Weber ; 10176 Marie-Claude Varailles ; 10201 Philippe Bonnecarrère ; 10205 Marianne Margaté ; 10265 Jean-Marie Mizzon ; 10295 Étienne Blanc ; 10342 Jean-Michel Arnaud ; 10413 Hervé Maurey ; 10421 Dany Wattedled ; 10532 Didier Mandelli ; 10618 Florence Blatrix Contat ; 10621 Jean-Baptiste Blanc ; 10651 Bruno Belin ; 10716 Ian Brossat ; 10792 Serge Mérillou ; 10806 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 10807 Hervé Maurey ; 10933 Evelyne Corbière Naminzo ; 10976 Cédric Chevalier ; 11027 Sebastien Pla ; 11064 Hervé Maurey ; 11067 Hervé Maurey ; 11095 Jean-Yves Roux ; 11119 Mireille Jouve ; 11283 Anne Souyris ; 11313 Rémy Pointereau ; 11368 Guillaume Gontard ; 11395 David Ros ; 11431 François Bonhomme ; 11469 Grégory Blanc ; 11519 Hugues Saury ; 11529 Clément Pernot ; 11530 Clément Pernot ; 11545 Hervé Maurey ; 11558 Sylviane Noël ; 11591 Joshua Hochart ; 11619 Hervé Maurey ; 11624 Michaël Weber ; 11646 Michel Canévet ; 11696 Nathalie Delattre ; 11705 Mireille Jouve ; 11754 Clément Pernot ; 11789 Jean-Baptiste Blanc ; 11840 Hervé Maurey ; 11878 Pierre Barros ; 11881 Else Joseph ; 11934 Nicole Bonnefoy ; 11970 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 12005 Fabien Gay.

MER ET BIODIVERSITÉ (80)

N^{os} 00995 Bruno Belin ; 01204 Laurent Burgoa ; 01568 Guillaume Gontard ; 01746 Fabien Genet ; 02439 Nadia Sollogoub ; 03159 Pascale Gruny ; 03650 Bruno Belin ; 04118 Sebastien Pla ; 04290 Cathy Apourceau-Poly ; 04722 Jacques Fernique ; 04777 Catherine Belrhiti ; 04851 Henri Cabanel ; 05471 Didier Mandelli ; 06112 Sylvie Vermeillet ; 06562 Jean-François Longeot ; 06595 Édouard Courtial ; 06887 Henri Cabanel ; 06957 Laurent Duplomb ; 07081 Corinne Féret ; 07196 Arnaud Bazin ; 07290 Philippe Folliot ; 07368 Jean Hingray ; 07397 Philippe Mouiller ; 07511 Gilbert Favreau ; 07529 Christine Herzog ; 07670 Fabien Genet ; 07768 Jean-Jacques Lozach ; 07940 Bruno Rojouan ; 08159 Christian Bilhac ; 08275 Christine Herzog ; 08324 Guillaume Gontard ; 08418 Christine Herzog ; 08445 Raymonde Poncet Monge ; 08512 Marie Mercier ; 08643 Brigitte Devésa ; 08692 Sebastien Pla ; 08861 Éric Kerrouche ; 08866 Lauriane Josende ; 09079 Pierre Jean Rochette ; 09190 Max Brisson ; 09236 Philippe Bonnecarrère ; 09251 Nadia Sollogoub ; 09269 Christine Herzog ; 09271 Franck Dhersin ; 09489 Jean Sol ; 09578 Franck Dhersin ; 09580 Franck Dhersin ; 09623 Nadia Sollogoub ; 09776 Samantha Cazebonne ; 09788 Muriel Jourda ; 09831 Nadège Havet ; 09837 Sylvie Valente Le Hir ; 09841 Mickaël Vallet ; 09879 Mickaël Vallet ; 09890 Anne-Sophie Romagny ; 09920 Alain Cadec ; 09927 Philippe Folliot ; 09950 Didier Mandelli ; 10047 Arnaud Bazin ; 10116 Gérard Lahellec ; 10216 Anne-Sophie Romagny ; 10281 Anne-Sophie Romagny ; 10389 Anne-Sophie Romagny ; 10444 Anne-Sophie Romagny ; 10466 Arnaud Bazin ; 10467 Arnaud Bazin ; 10507 Hervé Gillé ; 10522 Olivier Bitz ; 10557 Sébastien Fagnen ; 10623 Laurence Rossignol ; 10664 Nadine Bellurot ; 10873 Philippe Folliot ; 11001 Daniel Salmon ; 11029 Sebastien Pla ; 11218 Lauriane Josende ; 11297 Cédric Perrin ; 11342 Anne-Sophie Romagny ; 11344 Anne-Sophie Romagny ; 11795 Lauriane Josende ; 11811 Christine Bonfanti-Dossat.

NUMÉRIQUE (17)

N^{os} 00757 Jean-Claude Anglars ; 04969 Jacques Groperrin ; 05487 Hervé Maurey ; 06568 Hervé Maurey ; 08312 Philippe Bonnecarrère ; 10964 Catherine Dumas ; 11039 Sebastien Pla ; 11056 Christian Redon-Sarrazy ; 11167 Bruno Belin ; 11207 Jean-Yves Roux ; 11515 Arnaud Bazin ; 11542 Ian Brossat ; 11580 Rémi Cardon ; 11586 Claude Kern ; 11595 Lauriane Josende ; 11793 Hervé Maurey ; 11885 Emmanuel Capus.

OUTRE-MER (2)

N^{os} 10587 Evelyne Corbière Naminzo ; 11041 Sebastien Pla.

PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES (81)

N^{os} 02856 Mélanie Vogel ; 04838 Sebastien Pla ; 05530 Marie Mercier ; 05776 Christine Herzog ; 06835 Patricia Schillinger ; 06869 Brigitte Micouveau ; 07302 Joël Guerriau ; 07373 Jean-Claude Anglars ; 07492 Christine Lavarde ; 07740 Christine Herzog ; 08001 Hervé Maurey ; 08591 Hervé Maurey ; 09506 Kristina Pluchet ; 09594 Raphaël Daubet ; 09607 Stéphane Sautarel ; 09717 Catherine Dumas ; 09787 Philippe Bonnacarrère ; 09908 Éric Gold ; 09953 Philippe Mouiller ; 10129 Catherine Dumas ; 10184 Amel Gacquerre ; 10300 Catherine Dumas ; 10338 Henri Leroy ; 10354 Philippe Mouiller ; 10378 Catherine Dumas ; 10379 Catherine Dumas ; 10381 Marie-Pierre Richer ; 10387 Patrice Joly ; 10417 Marie-Pierre Richer ; 10567 Jérôme Darras ; 10718 Alain Cadec ; 10938 Nicole Bonnefoy ; 10961 Marie-Pierre Richer ; 10987 Guillaume Chevrollier ; 10991 Bruno Belin ; 10997 Stéphane Sautarel ; 11045 Sebastien Pla ; 11084 Christian Bilhac ; 11175 Hervé Maurey ; 11225 Jean-Michel Arnaud ; 11232 Alain Joyandet ; 11241 Vincent Capo-Canellas ; 11259 Marie-Pierre Richer ; 11265 Jean-Gérard Paumier ; 11272 Hervé Maurey ; 11379 Jean-Pierre Bansard ; 11427 Guillaume Chevrollier ; 11448 Jean-Claude Tissot ; 11454 Éric Gold ; 11472 Éric Gold ; 11506 Michelle Gréaume ; 11527 Clément Pernet ; 11535 Anne Ventalon ; 11544 Laurent Burgoa ; 11567 Karine Daniel ; 11575 Audrey Linkenheld ; 11583 Monique Lubin ; 11600 Didier Mandelli ; 11608 Franck Montaugé ; 11632 Marie-Jeanne Bellamy ; 11667 Philippe Paul ; 11702 Corinne Bourcier ; 11718 Alain Duffourg ; 11719 Sebastien Pla ; 11725 Pauline Martin ; 11746 François Bonhomme ; 11756 Daniel Laurent ; 11763 Dominique Estrosi Sassone ; 11771 Cyril Pellevat ; 11772 Joshua Hochart ; 11773 Pascal Allizard ; 11847 Alain Joyandet ; 11865 Audrey Linkenheld ; 11877 Philippe Mouiller ; 11900 Éric Gold ; 11921 Stéphane Sautarel ; 11977 Catherine Dumas ; 11979 Catherine Dumas ; 11980 Catherine Dumas ; 11982 Catherine Dumas ; 11991 Catherine Dumas.

PREMIER MINISTRE (15)

N^{os} 05538 Françoise Gatel ; 05609 Laurent Burgoa ; 06167 Françoise Dumont ; 06932 Céline Brulin ; 06949 Alain Cadec ; 06986 Viviane Malet ; 07259 Bruno Rojouan ; 07440 Laurence Harribey ; 07870 Viviane Malet ; 08125 Rémi Féraud ; 09387 Lauriane Josende ; 10312 Hervé Maurey ; 10647 Hervé Maurey ; 11550 Hervé Maurey ; 11734 Hervé Maurey.

SANTÉ ET PRÉVENTION (554)

N^{os} 00171 Christine Bonfanti-Dossat ; 00173 Daniel Laurent ; 00215 Corinne Imbert ; 00217 Corinne Imbert ; 00220 Cédric Perrin ; 00229 Cédric Perrin ; 00367 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00379 Kristina Pluchet ; 00419 Pascal Allizard ; 00453 Olivier Rietmann ; 00598 Éric Bocquet ; 00670 Sebastien Pla ; 00695 Philippe Tabarot ; 00714 Nathalie Goulet ; 00749 Jean-Claude Anglars ; 00778 Cécile Cukierman ; 00779 Cécile Cukierman ; 00830 Florence Lassarade ; 00841 Patrice Joly ; 00927 Chantal Deseyne ; 01006 Bruno Belin ; 01111 Serge Mérillou ; 01122 Serge Mérillou ; 01145 Marie Mercier ; 01172 Jean-Marie Mizzon ; 01244 Marie-Claude Varailles ; 01253 Marie-Claude Varailles ; 01254 Marie-Claude Varailles ; 01271 Nicole Durantou ; 01366 Fabien Genet ; 01377 Michelle Gréaume ; 01556 Cécile Cukierman ; 01668 Éric Bocquet ; 01726 Dominique Théophile ; 01743 Fabien Genet ; 01851 Marie-Pierre Monier ; 01858 Guillaume Gontard ; 02148 Hugues Saury ; 02291 Éric Gold ; 02375 Xavier Iacovelli ; 02402 Annick Billon ; 02469 Christine Herzog ; 02477 Christine Herzog ; 02579 Laurence Harribey ; 02588 Sonia De La Provôté ; 02600 Sonia De La Provôté ; 02765 Hervé Gillé ; 02892 Fabien Genet ; 03078 Anne Ventalon ; 03279 Catherine Dumas ; 03441 Brigitte Micouveau ; 03477 Alain Milon ; 03522 Véronique Guillotin ; 03527 Hugues Saury ; 03587 Christine Herzog ; 03598 Marta De Cidrac ; 03805 Patricia Schillinger ; 03904 Fabien Gay ; 03915 Christine Herzog ; 03919 Annick Jacquemet ; 03941 Pierre-Antoine Levi ; 03942 Jacques Groperrin ; 04389 Bruno Belin ; 04410 Laurence Harribey ; 04449 Christine Herzog ; 04648 Anne Ventalon ; 04790 Marie Mercier ; 04791 Marie Mercier ; 04827 Michel Laugier ; 04846 Marie-Claude Varailles ; 05004 Sebastien Pla ; 05073 Jean-Baptiste Lemoyne ; 05116 Fabien Genet ; 05122 Frédérique Espagnac ; 05206 Nathalie Delattre ; 05343 Catherine Dumas ; 05585 Daniel Laurent ; 05608 Hugues Saury ; 05616 Jean-Baptiste Lemoyne ; 05766 Alexandra Borchio Fontimp ; 05767 Pascale Gruny ; 05875 Jean-Pierre Corbisez ; 05888 Catherine Dumas ; 05904 Nadia Sollogoub ; 05997 Dany Wattebled ; 06103 Annick Jacquemet ; 06125 François Bonneau ; 06141 Pascale Gruny ; 06160 Nadia Sollogoub ; 06195 Christine Herzog ; 06233 Véronique Guillotin ; 06278 Jean-François Husson ; 06281 Pascale Gruny ; 06288 Michel Laugier ; 06330 Jean-François Longeot ; 06428 Évelyne

Perrot ; 06470 Chantal Deseyne ; 06492 Jean-Claude Tissot ; 06502 Éric Gold ; 06668 Catherine Dumas ; 06672 Stéphane Sautarel ; 06740 Philippe Paul ; 06768 Bruno Rojouan ; 06777 Bruno Rojouan ; 06782 Bruno Rojouan ; 06797 Brigitte Micouleau ; 06811 Jean-Baptiste Lemoyne ; 06966 Claude Raynal ; 06975 Hugues Saury ; 07072 Philippe Bonnacarrère ; 07171 Nadège Havet ; 07190 Christian Bilhac ; 07194 Christian Bilhac ; 07210 Édouard Courtial ; 07231 Hugues Saury ; 07247 Henri Cabanel ; 07249 Bruno Rojouan ; 07256 Bruno Rojouan ; 07264 Bruno Rojouan ; 07305 Chantal Deseyne ; 07360 Laurent Somon ; 07371 François Bonhomme ; 07387 Annick Jacquemet ; 07431 Michelle Gréaume ; 07433 Anne Ventalon ; 07498 Daniel Laurent ; 07500 Évelyne Perrot ; 07505 Catherine Dumas ; 07525 Xavier Iacovelli ; 07536 Thierry Cozic ; 07538 Corinne Imbert ; 07616 Marie-Claude Varailles ; 07662 Christine Herzog ; 07731 Christine Herzog ; 07749 Pascale Gruny ; 07750 Pascale Gruny ; 07771 Cyril Pellevat ; 07779 Alexandra Borchio Fontimp ; 07780 Nadia Sollogoub ; 07784 Alain Milon ; 07790 Kristina Pluchet ; 07820 Michel Laugier ; 07835 Fabien Genet ; 07846 Corinne Imbert ; 07854 Catherine Dumas ; 07886 Fabien Genet ; 07897 Hervé Maurey ; 07915 Florence Lassarade ; 07926 Agnès Canayer ; 07933 Alain Duffourg ; 07939 Bruno Rojouan ; 07957 Philippe Mouiller ; 07958 Florence Lassarade ; 07975 Évelyne Perrot ; 07994 Olivier Cadic ; 08047 Philippe Mouiller ; 08048 Philippe Mouiller ; 08081 Philippe Paul ; 08117 Bruno Belin ; 08123 Brigitte Micouleau ; 08150 Henri Cabanel ; 08243 Philippe Bonnacarrère ; 08244 Philippe Bonnacarrère ; 08283 Nathalie Delattre ; 08325 Guillaume Gontard ; 08334 Stéphane Sautarel ; 08342 Else Joseph ; 08410 Loïc Hervé ; 08428 Nathalie Delattre ; 08431 Évelyne Renaud-Garabedian ; 08447 Françoise Dumont ; 08451 Patricia Demas ; 08471 Chantal Deseyne ; 08491 Laurence Harribey ; 08494 Laurence Harribey ; 08505 Alain Cadec ; 08516 Jean Hingray ; 08526 Alain Joyandet ; 08530 Vincent Delahaye ; 08535 Corinne Imbert ; 08536 Jean-Pierre Bansard ; 08578 Christine Herzog ; 08603 Sylvie Goy-Chavent ; 08605 François Bonhomme ; 08608 Laurence Garnier ; 08654 Fabien Gay ; 08678 Patrice Joly ; 08737 Nadia Sollogoub ; 08748 Marianne Margaté ; 08753 Catherine Dumas ; 08760 Catherine Dumas ; 08764 Didier Mandelli ; 08795 Stéphane Piednoir ; 08838 Grégory Blanc ; 08840 Marie-Claude Lermytte ; 08863 Nathalie Delattre ; 08865 Jean-Pierre Bansard ; 08877 Marie-Claude Lermytte ; 08945 Nathalie Delattre ; 08946 Cyril Pellevat ; 08967 Bruno Belin ; 08987 Ian Brossat ; 08990 Jérôme Durain ; 09026 Cyril Pellevat ; 09062 Valérie Boyer ; 09067 Véronique Guillotin ; 09069 Évelyne Renaud-Garabedian ; 09078 Annick Billon ; 09082 Isabelle Briquet ; 09102 Stéphane Sautarel ; 09113 Anne-Sophie Romagny ; 09122 Pauline Martin ; 09129 Pierre Barros ; 09131 Mickaël Vallet ; 09137 Alain Milon ; 09152 Arnaud Bazin ; 09166 Annie Le Houerou ; 09205 Éric Jeansannetas ; 09223 Rémi Féraud ; 09229 Éric Bocquet ; 09237 Alain Houpert ; 09242 Bruno Rojouan ; 09244 Michelle Gréaume ; 09262 Cédric Chevalier ; 09276 Franck Dhersin ; 09278 Ian Brossat ; 09295 Jean-Claude Anglars ; 09315 Philippe Tabarot ; 09326 Cédric Chevalier ; 09333 Catherine Dumas ; 09338 Jérôme Darras ; 09342 Catherine Dumas ; 09380 Jean-Jacques Michau ; 09401 Marianne Margaté ; 09416 Antoine Lefèvre ; 09417 Antoine Lefèvre ; 09430 Jean-François Longeot ; 09447 Corinne Imbert ; 09453 Ian Brossat ; 09464 Philippe Paul ; 09465 Philippe Paul ; 09476 Hugues Saury ; 09484 Franck Dhersin ; 09485 Gilbert Bouchet ; 09490 Éric Gold ; 09493 Véronique Guillotin ; 09501 Françoise Dumont ; 09516 Marie Mercier ; 09526 Marie-Pierre Monier ; 09529 Anne-Sophie Romagny ; 09530 Anne-Sophie Romagny ; 09540 Éric Kerrouche ; 09549 Pierre Barros ; 09564 Joshua Hochart ; 09567 Ian Brossat ; 09568 Sabine Drexler ; 09583 Christian Bilhac ; 09597 Hugues Saury ; 09605 Anne-Sophie Romagny ; 09649 Aymeric Durox ; 09653 Nadia Sollogoub ; 09658 Christian Bilhac ; 09661 Dominique Estrosi Sassone ; 09664 Laurence Muller-Bronn ; 09689 Marianne Margaté ; 09711 Philippe Tabarot ; 09784 Max Brisson ; 09786 Céline Brulin ; 09792 Cédric Chevalier ; 09820 Michel Canévet ; 09835 Anne Souyris ; 09850 Christopher Szcurek ; 09893 Marie Mercier ; 09896 Laurence Garnier ; 09941 Michel Canévet ; 09973 Guislain Cambier ; 10029 Christian Bruyen ; 10043 Claude Kern ; 10046 Bruno Belin ; 10061 Loïc Hervé ; 10122 Anne Ventalon ; 10136 Marianne Margaté ; 10140 Jean-François Longeot ; 10171 Éric Kerrouche ; 10180 Jean-Pierre Corbisez ; 10190 Nadège Havet ; 10203 Jean-Luc Fichet ; 10204 Bruno Rojouan ; 10214 Grégory Blanc ; 10221 Catherine Dumas ; 10222 Catherine Dumas ; 10225 Pascale Gruny ; 10226 Pascale Gruny ; 10227 Pascale Gruny ; 10241 Else Joseph ; 10245 Daniel Laurent ; 10249 Anne Souyris ; 10256 Daniel Laurent ; 10321 Laurence Muller-Bronn ; 10322 Jean Pierre Vogel ; 10326 Marie-Do Aeschlimann ; 10327 Amel Gacquerre ; 10337 Vanina Paoli-Gagin ; 10341 Jérôme Darras ; 10348 Nadège Havet ; 10373 Guillaume Chevrollier ; 10375 Sylvie Valente Le Hir ; 10382 Mélanie Vogel ; 10388 Stéphane Sautarel ; 10391 Bruno Belin ; 10414 Philippe Mouiller ; 10437 Bernard Fialaire ; 10443 Françoise Dumont ; 10445 Alexandra Borchio Fontimp ; 10447 Anne Souyris ; 10459 Jérôme Darras ; 10470 Ian Brossat ; 10495 Éric Jeansannetas ; 10525 Laurent Burgoa ; 10533 Bruno Belin ; 10597 Marie-Claude Lermytte ; 10602 Christine Lavarde ; 10603 Agnès Evren ; 10628 Patrice

Joly ; 10632 Hervé Maurey ; 10634 Alexandra Borchio Fontimp ; 10635 Marie-Claude Varailas ; 10640 Philippe Bonnacarrère ; 10649 Laurence Garnier ; 10650 Joshua Hochart ; 10676 Didier Mandelli ; 10680 Agnès Canayer ; 10684 Didier Mandelli ; 10690 Sylvie Goy-Chavent ; 10696 Anne Ventalon ; 10698 Fabien Genet ; 10707 Hugues Saury ; 10717 Jean-Claude Tissot ; 10725 Arnaud Bazin ; 10730 Anne Souyris ; 10742 Jean-Michel Arnaud ; 10759 François Bonneau ; 10761 Mickaël Vallet ; 10764 Evelyne Corbière Naminzo ; 10808 Hervé Maurey ; 10809 Olivier Cigolotti ; 10824 Marion Canalès ; 10831 Pauline Martin ; 10836 Michel Canévet ; 10837 Nicole Bonnefoy ; 10840 Marie-Pierre Monier ; 10856 Agnès Canayer ; 10865 Cathy Apourceau-Poly ; 10867 Daniel Laurent ; 10869 Catherine Morin-Desailly ; 10870 Else Joseph ; 10878 Hervé Maurey ; 10879 François Bonhomme ; 10883 François Bonhomme ; 10889 Brigitte Micouleau ; 10892 Christine Bonfanti-Dossat ; 10897 Annick Billon ; 10913 Bruno Belin ; 10915 Sebastien Pla ; 10939 Philippe Tabarot ; 10947 Cécile Cukierman ; 10950 Jean-François Longeot ; 10952 Alain Milon ; 10953 Jérôme Darras ; 10974 Cédric Chevalier ; 10975 Cédric Chevalier ; 10982 Guillaume Chevrollier ; 10988 Guillaume Chevrollier ; 10994 Hugues Saury ; 10998 Anne-Sophie Romagny ; 11003 Philippe Tabarot ; 11010 Joshua Hochart ; 11017 Florence Blatrix Contat ; 11030 Corinne Imbert ; 11044 Sebastien Pla ; 11072 Nadège Havet ; 11073 Didier Marie ; 11075 Jean-Claude Tissot ; 11077 Fabien Genet ; 11089 Pauline Martin ; 11094 Hervé Reynaud ; 11101 Laurence Muller-Bronn ; 11111 Brigitte Micouleau ; 11112 Michelle Gréaume ; 11114 Catherine Dumas ; 11120 Mireille Jouve ; 11125 Michelle Gréaume ; 11136 Céline Brulin ; 11140 Marianne Margaté ; 11142 Annick Jacquemet ; 11145 Brigitte Devésa ; 11146 Marie-Arlette Carlotti ; 11153 Annick Jacquemet ; 11162 Céline Brulin ; 11163 Florence Lassarade ; 11189 Bruno Belin ; 11192 Guillaume Chevrollier ; 11199 Jérôme Darras ; 11202 Pascal Allizard ; 11204 Catherine Dumas ; 11206 Frédérique Gerbaud ; 11210 Catherine Dumas ; 11217 Anne-Sophie Romagny ; 11221 Stéphane Demilly ; 11228 Sabine Drexler ; 11234 Mireille Jouve ; 11255 Laurent Burgoa ; 11256 Joshua Hochart ; 11288 Nadège Havet ; 11294 Marie-Claude Lermytte ; 11295 Marie-Claude Lermytte ; 11298 Michel Canévet ; 11308 Anne-Sophie Romagny ; 11310 Annie Le Houerou ; 11314 Jérôme Darras ; 11318 Catherine Dumas ; 11333 Anne-Sophie Romagny ; 11339 Anne-Sophie Romagny ; 11340 Anne-Sophie Romagny ; 11341 Anne-Sophie Romagny ; 11360 Éric Bocquet ; 11365 Valérie Boyer ; 11367 Jean-Marie Mizzon ; 11370 Bernard Pillefer ; 11374 Hugues Saury ; 11376 Patrice Joly ; 11377 Hervé Reynaud ; 11380 Françoise Dumont ; 11384 Agnès Canayer ; 11387 Jean-François Rapin ; 11391 Daniel Gueret ; 11392 Daniel Laurent ; 11393 Monique De Marco ; 11402 Jean-Baptiste Blanc ; 11409 Didier Mandelli ; 11414 Henri Leroy ; 11425 Éric Gold ; 11426 Laure Darcos ; 11433 Didier Mandelli ; 11449 Édouard Courtial ; 11456 Catherine Dumas ; 11461 Patricia Schillinger ; 11466 Franck Dhersin ; 11467 Hugues Saury ; 11479 Michel Canévet ; 11492 Pascal Allizard ; 11493 Annick Jacquemet ; 11511 Francis Szpiner ; 11512 Sebastien Pla ; 11513 Christian Bilhac ; 11520 Christian Redon-Sarrazy ; 11526 Philippe Tabarot ; 11534 Jean-François Longeot ; 11536 Jean-François Longeot ; 11568 Philippe Mouiller ; 11576 Audrey Linkenheld ; 11578 Michelle Gréaume ; 11579 Annick Jacquemet ; 11584 Didier Mandelli ; 11589 Catherine Dumas ; 11594 Marianne Margaté ; 11602 Stéphane Sautarel ; 11604 Dominique Estrosi Sassone ; 11606 Francis Szpiner ; 11613 Dominique De Legge ; 11616 Annie Le Houerou ; 11627 Jean-François Longeot ; 11628 Jean-François Longeot ; 11631 Monique Lubin ; 11638 Chantal Deseyne ; 11643 Évelyne Renaud-Garabedian ; 11656 Thani Mohamed Soilihi ; 11658 Olivier Paccaud ; 11659 Olivier Paccaud ; 11660 Olivier Paccaud ; 11661 Olivier Paccaud ; 11663 Marie Mercier ; 11665 Dominique Vérien ; 11666 Pauline Martin ; 11674 Bernard Fialaire ; 11679 Éric Bocquet ; 11683 Viviane Malet ; 11684 André Reichardt ; 11685 Jacqueline Eustache-Brinio ; 11690 Hervé Maurey ; 11699 Fabien Genet ; 11707 Brigitte Devésa ; 11708 Vincent Louault ; 11715 Patricia Demas ; 11722 Jérôme Darras ; 11724 Corinne Imbert ; 11736 Hervé Maurey ; 11743 Cécile Cukierman ; 11745 Sylvie Vermeillet ; 11748 Mireille Jouve ; 11764 Dominique Estrosi Sassone ; 11765 Cyril Pellevat ; 11767 Cyril Pellevat ; 11768 Marianne Margaté ; 11770 Khalifé Khalifé ; 11777 Anne-Sophie Romagny ; 11786 Patricia Demas ; 11787 Didier Mandelli ; 11794 Hervé Maurey ; 11798 Corinne Imbert ; 11801 Marie-Claude Lermytte ; 11804 Guislain Cambier ; 11809 Brigitte Micouleau ; 11810 François Bonhomme ; 11822 Annick Jacquemet ; 11841 Hervé Maurey ; 11845 Jean-François Longeot ; 11846 Cyril Pellevat ; 11848 Olivier Paccaud ; 11851 Arnaud Bazin ; 11852 Alain Duffourg ; 11853 Akli Mellouli ; 11854 Bruno Belin ; 11855 Jean-François Rapin ; 11856 Daniel Chasseing ; 11859 Michel Laugier ; 11861 Jean-François Rapin ; 11870 Marie-Pierre Richer ; 11874 Anne-Sophie Romagny ; 11888 Gilbert Bouchet ; 11890 Gilbert Bouchet ; 11898 Joshua Hochart ; 11903 Jean-Luc Fichet ; 11911 Chantal Deseyne ; 11916 Catherine Dumas ; 11920 Stéphane Sautarel ; 11925 Mathieu Darnaud ; 11929 Céline

Bruln ; 11932 Florence Lassarade ; 11933 Florence Lassarade ; 11937 Marie-Claude Lermytte ; 11940 Gilbert Bouchet ; 11942 Jérôme Darras ; 11948 Michel Canévet ; 11949 Sebastien Pla ; 11958 Catherine Dumas ; 11963 Anne Souyris ; 11964 Anne Souyris ; 11965 Anne Souyris ; 11966 Anne Souyris ; 11978 Stéphane Sautarel ; 11992 Hervé Maurey ; 11995 Hervé Maurey ; 12008 Anne-Sophie Romagny.

SPORTS, JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (22)

N^{os} 02141 Michel Savin ; 03895 Corinne Imbert ; 04951 Jacques Groperrin ; 06577 Philippe Folliot ; 06908 Michel Savin ; 07927 Daniel Gremillet ; 07985 Jean-Yves Roux ; 08652 Fabien Gay ; 08934 Stéphane Piednoir ; 09442 Jean-Michel Arnaud ; 09983 Jérôme Durain ; 10084 Gisèle Jourda ; 10347 Marie-Do Aeschlimann ; 10705 Michel Laugier ; 10706 Michel Savin ; 10866 Ahmed Laouedj ; 10916 Jean-Pierre Bansard ; 10917 David Ros ; 11032 Sebastien Pla ; 11203 Marie-Pierre Monier ; 11421 Marie-Jeanne Bellamy ; 11502 Laure Darcos.

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES (27)

N^{os} 07266 Bruno Rojouan ; 09403 Pascal Allizard ; 09640 Christine Herzog ; 09939 Evelyne Corbière Naminzo ; 10105 Denis Bouad ; 10150 Jean-Jacques Michau ; 10438 Jean-Pierre Corbisez ; 10527 Monique Lubin ; 10530 Stéphane Sautarel ; 10535 Patricia Schillinger ; 10584 Christine Herzog ; 10630 Isabelle Florennes ; 10637 Annick Girardin ; 10682 Thomas Dossus ; 10720 Patrick Chaize ; 10811 Hervé Maurey ; 11031 Sebastien Pla ; 11079 Jean-François Longeot ; 11080 Jean-François Longeot ; 11275 Jean-Raymond Hugonet ; 11450 Édouard Courtial ; 11601 Stéphane Demilly ; 11784 Jean-Pierre Bansard ; 11842 Hervé Maurey ; 11901 Vincent Delahaye ; 11917 Rachid Temal ; 11919 Stéphane Sautarel.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COHÉSION DES TERRITOIRES (225)

N^{os} 00089 Marie-Pierre Richer ; 00206 Catherine Belrhiti ; 00457 Olivier Rietmann ; 00597 Éric Bocquet ; 00750 Jean-Claude Anglars ; 00902 Guylène Pantel ; 01025 Céline Brulin ; 01202 Laurent Burgoa ; 01401 Michel Savin ; 01411 Fabien Genet ; 01488 Anne-Catherine Loisier ; 01498 Laurence Garnier ; 01604 Éric Gold ; 01729 Fabien Genet ; 02603 Viviane Malet ; 02678 Jean-Raymond Hugonet ; 03128 Daniel Gremillet ; 03358 Hervé Maurey ; 03369 Hervé Maurey ; 03409 Jean-François Longeot ; 04270 Évelyne Perrot ; 04602 Hervé Maurey ; 04608 Hervé Maurey ; 04714 Emmanuel Capus ; 05056 Denise Saint-Pé ; 05443 Christine Herzog ; 05498 Jean-François Longeot ; 05550 Christine Herzog ; 05629 Stéphane Demilly ; 05679 Christine Herzog ; 05762 Else Joseph ; 05780 Arnaud Bazin ; 05967 Corinne Imbert ; 06252 Hervé Maurey ; 06387 Joël Guerriau ; 06519 Guillaume Chevrollier ; 06631 Hugues Saury ; 06654 Christine Herzog ; 06681 Édouard Courtial ; 06693 Annick Billon ; 06725 Jean-Marie Mizzon ; 06815 Jean-Claude Anglars ; 06824 Jean-Claude Anglars ; 06850 Franck Menonville ; 06891 Christine Herzog ; 06901 Christine Herzog ; 06906 Michel Canévet ; 06989 Stéphane Sautarel ; 07076 Stéphane Demilly ; 07179 Daniel Gueret ; 07263 Bruno Rojouan ; 07306 Cathy Apourceau-Poly ; 07335 Véronique Guillotin ; 07356 Hervé Maurey ; 07623 Jean-Claude Anglars ; 07636 Hervé Maurey ; 07689 Hervé Maurey ; 07815 Christine Herzog ; 07890 Christine Herzog ; 07966 Maryse Carrère ; 07981 Guillaume Chevrollier ; 07982 Kristina Pluchet ; 08010 Nathalie Goulet ; 08021 Guillaume Chevrollier ; 08087 Pascal Allizard ; 08154 Gilbert Bouchet ; 08183 Christine Herzog ; 08329 Stéphane Sautarel ; 08362 Bruno Belin ; 08435 Bruno Rojouan ; 08489 Nadège Havet ; 08568 Christine Herzog ; 08587 Christine Herzog ; 08588 Hervé Maurey ; 08594 Hervé Maurey ; 08613 Éric Gold ; 08619 Christian Redon-Sarrazy ; 08621 Christian Redon-Sarrazy ; 08628 Marie Mercier ; 08657 Stéphane Piednoir ; 08660 Sabine Drexler ; 08695 Christine Herzog ; 08786 Dominique De Legge ; 08808 Jérémy Bacchi ; 08827 Guillaume Chevrollier ; 08834 François Bonhomme ; 08943 Jean-Claude Anglars ; 09001 Christine Herzog ; 09008 Hervé Maurey ; 09035 Nadège Havet ; 09057 Fabien Genet ; 09074 Bernard Delcros ; 09091 Jean-Claude Tissot ; 09112 Anne-Sophie Romagny ; 09115 Pascal Martin ; 09168 Éric Gold ; 09225 Christopher Szczurek ; 09232 Philippe Bonnecarrère ; 09235 Louis Vogel ; 09247 Philippe Grosvalet ; 09250 Guillaume Chevrollier ; 09319 Fabien Gay ; 09360 Catherine Dumas ; 09405 Marion Canalès ; 09411 Franck Dhersin ; 09455 Christine Herzog ; 09478 Marianne Margaté ; 09482 Didier Mandelli ; 09531 Jean-Luc Fichet ; 09544 Aymeric Durox ; 09547 Aymeric Durox ; 09557 Alexandra Borchio Fontimp ; 09558 Philippe Paul ; 09572 Guislain Cambier ; 09617 Sylviane Noël ; 09670 Laurent Burgoa ; 09677 Christine Herzog ; 09721 Sebastien Pla ; 09728 Sebastien Pla ; 09751 Hervé Mau-

rey ; 09772 Marie-Claude Lermytte ; 09782 Aymeric Durox ; 09796 Patricia Schillinger ; 09799 Hervé Maurey ; 09800 Hervé Maurey ; 09804 Hervé Gillé ; 09813 Philippe Bonnacarrère ; 09871 Guillaume Chevrollier ; 09878 Dany Wattebled ; 09922 François Bonneau ; 09966 Éric Gold ; 09986 Christine Herzog ; 09993 Jean-Claude Tissot ; 10034 Christian Bilhac ; 10042 Marie-Arlette Carlotti ; 10050 Christine Herzog ; 10053 Florence Blatrix Contat ; 10146 Guillaume Chevrollier ; 10148 Arnaud Bazin ; 10165 Pierre-Antoine Levi ; 10207 Bruno Rojouan ; 10212 Grégory Blanc ; 10220 Bruno Belin ; 10248 Aymeric Durox ; 10260 Sabine Drexler ; 10262 Hervé Marseille ; 10282 Éric Gold ; 10292 Jean-Marie Mizzon ; 10293 Karine Daniel ; 10406 Hervé Maurey ; 10448 Catherine Belrhiti ; 10458 Michel Canévet ; 10475 Christine Herzog ; 10508 Hervé Reynaud ; 10518 Marianne Margaté ; 10576 Christian Redon-Sarrazy ; 10595 Marie-Claude Lermytte ; 10610 Jean-Claude Anglars ; 10667 Aymeric Durox ; 10695 Nicole Bonnefoy ; 10724 Christian Redon-Sarrazy ; 10728 Kristina Pluchet ; 10739 Grégory Blanc ; 10752 Hervé Maurey ; 10775 Sylvie Valente Le Hir ; 10784 Philippe Grosvalet ; 10793 Serge Mérillou ; 10815 Franck Menonville ; 10851 Catherine Dumas ; 10857 Agnès Canayer ; 10910 Catherine Dumas ; 10924 Denise Saint-Pé ; 10928 Céline Brulin ; 10932 Anne-Catherine Loisier ; 10940 Fabien Genet ; 10945 Nadège Havet ; 10977 Hervé Maurey ; 10978 Hervé Maurey ; 10985 Denis Bouad ; 11005 Philippe Tabarot ; 11024 Sebastien Pla ; 11061 François Bonhomme ; 11099 François Bonhomme ; 11129 Marie-Jeanne Bellamy ; 11166 Bruno Belin ; 11181 Viviane Malet ; 11249 David Ros ; 11269 Hervé Maurey ; 11282 Rémi Cardon ; 11306 Éric Kerrouche ; 11327 Christine Herzog ; 11330 Christine Herzog ; 11334 Anne-Sophie Romagny ; 11397 Pascal Allizard ; 11400 Jean-Baptiste Blanc ; 11405 Christine Lavarde ; 11422 François Bonhomme ; 11458 Else Joseph ; 11486 Cédric Chevalier ; 11501 Michaël Weber ; 11546 Hervé Maurey ; 11563 Sylviane Noël ; 11581 Jean-Marie Vanlerenberghe ; 11593 Sabine Drexler ; 11636 Gilbert-Luc Devinaz ; 11670 Laurence Garnier ; 11686 Marianne Margaté ; 11706 Mireille Jouve ; 11709 Annick Billon ; 11710 Jean-Pierre Corbisez ; 11711 Chantal Deseyne ; 11716 Jean-Raymond Hugonet ; 11750 Anne Chain-Larché ; 11757 Christian Klinger ; 11758 Olivier Paccaud ; 11769 Michel Savin ; 11816 Cathy Apourceau-Poly ; 11823 Pierre Cuyppers ; 11857 Philippe Bonnacarrère ; 11883 Mireille Jouve ; 11904 Jean-Luc Fichet ; 11915 Catherine Dumas ; 11941 Jérôme Darras ; 11952 Guillaume Chevrollier ; 11993 Hervé Maurey.

3122

TRANSPORTS (103)

N^{os} 00753 Jean-Claude Anglars ; 01034 Jacques Fernique ; 02026 Frédérique Espagnac ; 02754 Thomas Dossus ; 03656 Bruno Belin ; 03672 Marta De Cidrac ; 04218 Brigitte Micouleau ; 04344 Jean Sol ; 04505 Claude Nougéin ; 04515 Patricia Demas ; 04638 Daniel Laurent ; 05148 Édouard Courtial ; 05172 Cédric Perrin ; 05230 Philippe Tabarot ; 06287 Jean-François Husson ; 06497 Dominique Théophile ; 06875 Philippe Tabarot ; 07341 Jean Sol ; 07437 Hervé Gillé ; 07442 Jean-Michel Arnaud ; 07506 Françoise Dumont ; 07633 Joël Guerriau ; 07641 Laurence Harribey ; 07657 Christian Bilhac ; 07755 Fabien Gay ; 07793 Sebastien Pla ; 07913 Christine Herzog ; 07928 Agnès Canayer ; 07992 Fabien Genet ; 08030 Marta De Cidrac ; 08142 Sebastien Pla ; 08235 Jean-Michel Arnaud ; 08900 Christine Bonfanti-Dossat ; 08955 Aymeric Durox ; 08966 Annick Billon ; 09039 Marianne Margaté ; 09040 Guillaume Chevrollier ; 09143 Pascal Savoldelli ; 09161 Christian Cambon ; 09272 Franck Dhersin ; 09309 Hervé Gillé ; 09310 Christine Herzog ; 09354 Guillaume Chevrollier ; 09703 Hugues Saury ; 09838 Philippe Paul ; 09856 Marianne Margaté ; 09955 Ian Brossat ; 10000 Christopher Szczurek ; 10057 Jean-Raymond Hugonet ; 10065 Philippe Paul ; 10085 Else Joseph ; 10089 Christopher Szczurek ; 10139 Max Brisson ; 10232 Jean-Claude Anglars ; 10269 Olivia Richard ; 10362 Christine Herzog ; 10392 Bruno Belin ; 10396 Audrey Bélim ; 10476 Christine Herzog ; 10484 Édouard Courtial ; 10600 Éric Jeansannetas ; 10605 Philippe Tabarot ; 10606 Grégory Blanc ; 10619 Jean-Claude Anglars ; 10624 Laurence Rossignol ; 10627 Jean-Raymond Hugonet ; 10656 Joshua Hochart ; 10658 Hervé Maurey ; 10660 Christine Bonfanti-Dossat ; 10681 Hugues Saury ; 10751 Hervé Maurey ; 10776 Nicole Bonnefoy ; 10833 Olivier Jacquin ; 10877 Hervé Maurey ; 10905 Hervé Maurey ; 11002 Philippe Tabarot ; 11026 Sebastien Pla ; 11062 Hervé Maurey ; 11121 Aymeric Durox ; 11127 Cécile Cukierman ; 11148 Éric Bocquet ; 11168 Anne Ventalon ; 11177 Guillaume Chevrollier ; 11270 Hervé Maurey ; 11271 Hervé Maurey ; 11401 Jean-Baptiste Blanc ; 11412 Catherine Dumas ; 11471 Lauriane Josende ; 11509 Bruno Belin ; 11528 Aymeric Durox ; 11538 Hervé Maurey ; 11570 Didier Mandelli ; 11623 Hervé Maurey ; 11682 Hugues Saury ; 11732 Hervé Maurey ; 11751 Guillaume Gontard ; 11782 Thierry Meignen ; 11836 Hervé Maurey ; 11882 Viviane Malet ; 11887 Lauriane Josende ; 11951 Fabien Gay ; 11994 Hervé Maurey ; 11999 Hervé Maurey.

TRAVAIL, SANTÉ ET SOLIDARITÉS (248)

N^{os} 00017 Jean-Marie Mizzon ; 00115 Jean-Pierre Bansard ; 00259 Daniel Laurent ; 00294 Patrick Chaize ; 00357 Évelyne Renaud-Garabedian ; 00423 Amel Gacquerre ; 00940 Max Brisson ; 01270 Nicole Durantou ; 01507 Jean-Michel Arnaud ; 01564 Michel Canévet ; 01971 Pascal Allizard ; 02598 Sonia De La Provôté ; 03020 Isabelle Briquet ; 03268 Loïc Hervé ; 03494 Bruno Belin ; 04226 Évelyne Renaud-Garabedian ; 04369 Laure Darcos ; 04373 Laure Darcos ; 04551 François Bonhomme ; 04735 Alain Duffourg ; 04780 Gilbert Bouchet ; 05010 Sebastien Pla ; 05012 Sebastien Pla ; 05403 Mathieu Darnaud ; 05432 Marie Mercier ; 05459 Marie-Pierre Monier ; 05747 François Bonhomme ; 05933 Jean-Pierre Corbisez ; 05959 Philippe Paul ; 06315 Martine Berthet ; 06385 Olivier Cadic ; 06477 Patrick Chaize ; 06504 Hervé Gillé ; 06578 Annick Billon ; 06619 Monique Lubin ; 06621 Alain Marc ; 06704 Monique Lubin ; 06708 Brigitte Micouleau ; 06711 Dominique Estrosi Sassone ; 06718 Éric Gold ; 06779 Vivette Lopez ; 06861 Philippe Bonnacarrère ; 06911 Mélanie Vogel ; 06933 Jean-Jacques Michau ; 06950 Rémi Féraud ; 07013 Céline Brulin ; 07027 Bruno Belin ; 07182 Marie-Pierre Monier ; 07242 Jean-Yves Roux ; 07283 Christine Herzog ; 07307 Jean-François Rapin ; 07413 Patrick Chaize ; 07415 Patrick Chaize ; 07600 Nadège Havet ; 07809 Fabien Genet ; 07847 Hugues Saury ; 07894 Daniel Laurent ; 08064 Patrick Chaize ; 08140 Fabien Genet ; 08273 Christine Herzog ; 08294 Nadège Havet ; 08340 Antoine Lefèvre ; 08343 Antoine Lefèvre ; 08392 Bruno Belin ; 08417 Jean-Claude Tissot ; 08473 Jean-François Longeot ; 08510 Frédérique Gerbaud ; 08575 Patrick Chaize ; 08576 Patrick Chaize ; 08601 Patrick Chaize ; 08615 Cécile Cukierman ; 08618 Philippe Bonnacarrère ; 08620 Philippe Bonnacarrère ; 08623 Évelyne Renaud-Garabedian ; 08645 Joël Guerriau ; 08687 Dany Wattebled ; 08787 Jean-François Husson ; 08850 Patrick Kanner ; 08879 Joshua Hochart ; 08969 Ian Brossat ; 08976 Silvana Silvani ; 09061 Valérie Boyer ; 09063 Philippe Bonnacarrère ; 09100 Jérémy Bacchi ; 09132 Philippe Mouiller ; 09140 Didier Mandelli ; 09193 Philippe Mouiller ; 09218 Christine Herzog ; 09219 Christine Herzog ; 09370 Sébastien Fagnen ; 09394 Marie-Do Aeschlimann ; 09395 Marie-Do Aeschlimann ; 09396 Marie-Do Aeschlimann ; 09421 Véronique Guillotin ; 09428 Sebastien Pla ; 09450 Marie-Do Aeschlimann ; 09462 Philippe Paul ; 09466 Corinne Féret ; 09487 Jean-Yves Roux ; 09494 Viviane Artigalás ; 09509 Catherine Dumas ; 09513 Pierre-Antoine Levi ; 09537 Fabien Gay ; 09541 Ian Brossat ; 09595 Michelle Gréaume ; 09599 Anne-Sophie Romagny ; 09613 Pascale Gruny ; 09615 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 09645 Ludovic Hays ; 09673 Annie Le Houerou ; 09684 Ian Brossat ; 09685 Ian Brossat ; 09686 Patrick Chaize ; 09709 Dominique Estrosi Sassone ; 09712 Olivier Paccaud ; 09724 Louis Vogel ; 09764 Patricia Demas ; 09822 Kristina Pluchet ; 09834 Loïc Hervé ; 09839 Hugues Saury ; 09842 Kristina Pluchet ; 09864 Bruno Rojouan ; 09867 Cyril Pellevat ; 09886 Raphaël Daubet ; 09892 Marie Mercier ; 09907 Sebastien Pla ; 09910 Céline Brulin ; 09911 Rachid Temal ; 09931 Michel Canévet ; 09932 Michel Canévet ; 09933 Vanina Paoli-Gagin ; 09951 Philippe Bonnacarrère ; 09962 Jean-François Longeot ; 09975 Patricia Demas ; 09981 Guislain Cambier ; 09984 Marianne Margaté ; 10008 Patrice Joly ; 10024 Marie Mercier ; 10027 Arnaud Bazin ; 10059 Philippe Bonnacarrère ; 10064 Arnaud Bazin ; 10066 Sylviane Noël ; 10073 Patrick Chaize ; 10080 Jean-Yves Roux ; 10091 Jean-Claude Anglars ; 10097 Hervé Maurey ; 10099 Hervé Maurey ; 10100 Hervé Maurey ; 10104 Annick Billon ; 10119 Pascale Gruny ; 10124 Dominique Estrosi Sassone ; 10142 Arnaud Bazin ; 10154 Marie Mercier ; 10161 Hervé Gillé ; 10162 Laurence Harribe ; 10168 Édouard Courtial ; 10173 Marie-Claude Varailles ; 10177 Michaël Weber ; 10181 Jean-Pierre Corbisez ; 10186 Jérôme Darras ; 10197 Patrick Kanner ; 10206 Corinne Féret ; 10209 Bruno Rojouan ; 10234 Jean-Claude Anglars ; 10239 Guillaume Chevrollier ; 10257 Céline Brulin ; 10280 Patrick Kanner ; 10284 Mathilde Ollivier ; 10340 Jérôme Darras ; 10356 Véronique Guillotin ; 10415 Philippe Mouiller ; 10464 Agnès Canayer ; 10473 Christine Herzog ; 10474 Christine Herzog ; 10485 Joshua Hochart ; 10499 Pierre Barros ; 10502 Bernard Jomier ; 10524 Céline Brulin ; 10526 Daniel Gremillet ; 10573 Annie Le Houerou ; 10579 Jean-Marc Vayssouze-Faure ; 10617 Dominique Estrosi Sassone ; 10622 Hervé Maurey ; 10645 Évelyne Renaud-Garabedian ; 10661 Yan Chantrel ; 10693 Mathieu Darnaud ; 10754 Hervé Maurey ; 10765 Colombe Brossel ; 10803 Jean Sol ; 10804 Corinne Narassiguin ; 10843 Céline Brulin ; 10849 Catherine Dumas ; 10896 Stéphane Sautarel ; 10955 François Bonhomme ; 10996 Marie-Pierre Richer ; 11011 Pascale Gruny ; 11043 Sebastien Pla ; 11083 Franck Menonville ; 11113 Antoinette Guhl ; 11174 Hervé Maurey ; 11201 Franck Menonville ; 11222 Grégory Blanc ; 11252 Michel Savin ; 11254 Isabelle Briquet ; 11267 Hervé Marseille ; 11274 Kristina Pluchet ; 11292 Elsa Schalck ; 11316 Grégory Blanc ; 11346 Anne-Sophie Romagny ; 11350 Hervé Maurey ; 11352 Hervé Maurey ; 11353 Hervé Maurey ; 11356 Éric Bocquet ; 11361 Éric Bocquet ; 11369 Nathalie Delattre ; 11411 Lauriane Josende ; 11413 Nathalie Delattre ; 11439 Jérôme Darras ; 11462 Catherine

Belrhiti ; 11468 Édouard Courtial ; 11475 Laure Darcos ; 11482 Jean-Pierre Bansard ; 11488 Cédric Chevalier ; 11494 Hugues Saury ; 11565 Sylviane Noël ; 11566 Christine Bonfanti-Dossat ; 11609 Stéphane Piednoir ; 11611 Marie-Claude Lermytte ; 11612 Marie-Claude Lermytte ; 11618 Louis Vogel ; 11634 Jérôme Darras ; 11641 Patrice Joly ; 11698 Sylvie Goy-Chavent ; 11712 Cathy Apourceau-Poly ; 11737 Hervé Maurey ; 11781 Élisabeth Doineau ; 11808 Jean-Pierre Corbisez ; 11815 Cathy Apourceau-Poly ; 11818 Olivia Richard ; 11834 Corinne Féret ; 11837 Hervé Maurey ; 11843 Ian Brossat ; 11850 Alain Duffourg ; 11876 Didier Marie ; 11880 Viviane Malet ; 11886 Jérémy Bacchi ; 11938 Fabien Genet ; 11954 Fabien Gay.

VILLE ET CITOYENNETÉ (6)

N^{os} 10425 Marianne Margaté ; 10498 Aymeric Durox ; 10875 Hervé Maurey ; 11028 Sebastien Pla ; 11905 Akli Mellouli ; 12001 Hervé Maurey.